

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 mai 2016**

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	23
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	27

Date de la convocation : 19 mai 2016

Date de l'affichage : 1^{er} juin 2016

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. PERNOT, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme MILLET, M. BOUVET-DIT-MARECHAL, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. MIGNOTTE, M. DUPREZ, M. LENG.

EXCUSES : M. BINDA (pouvoir donné à Mme TBATOU), Mme BADOR (pouvoir donné à Mme BENOIT), M. BERNARD (pouvoir donné à M. DUSSOUILLEZ), Mme GUICHARDIERE (pouvoir donné à M. LENG), Mme SEGUIN, Mme RAME.

SECRETARE DE SEANCE : Pascal GRENIER

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

M. Pascal Grenier est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- Le quorum est atteint, nous allons pouvoir commencer. Bonsoir à toutes et à tous. Les excusés : Monsieur Pierre Binda donne pouvoir à Madame Rahma Tbatou, Madame Sandrine Bador donne pouvoir à Madame Ghislaine Benoît. Monsieur Antoine donne pouvoir à Monsieur David Dussouillez, Madame Catherine Guichardièrre donne pouvoir à Monsieur Stéphane Leng. Madame Marianne Ramé est excusée.

Le secrétaire de séance sera Monsieur Pascal Grenier.

Vous avez reçu la convocation dans les temps impartis.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez tous eu le PV de la séance du 12 avril qui vous a été adressé le 27 avril 2016.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce PV ? Pas de remarque.

Je considère qu'il est adopté. Merci.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

M. le Maire.- Vous avez reçu les décisions prises par le maire dans le cadre des délégations. Il s'agit principalement de la désignation de Madame Cathy David-Rousseau en tant que conseillère déléguée.

Pas de remarque ? Merci.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- L'Amicale Boule Champagnolaise remercie pour la subvention qui leur a été attribuée. Le Club Entre Nous remercie pour la subvention annuelle qui leur a été attribuée, ainsi que la Croix-Rouge qui nous remercie pour la subvention.

Nous passons à la première commission avec Monsieur David Dussouillez.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL, COMMUNICATION

1. Convention mise à disposition de personnel pour la piscine de Chau des Crotenay

M. Dussouillez.- Merci Monsieur le Maire.

"Lors de la fusion de la Communauté de Communes Ain Angillon avec la Communauté de Communes de Malvaux en 2006, les statuts de la nouvelle Communauté de Communes ont intégré la compétence relative aux équipements sportifs liés à la natation. Ainsi, les établissements piscine-bassin nautique de Champagnole et piscine de Chau des Crotenay ont été déclarés d'intérêt communautaire. La Communauté de Communes a donc exercé la compétence en lieu et place de ces deux communes à compter du 1^{er} janvier 2007. Le personnel technique nécessaire à la maintenance des deux piscines et un maître-nageur sauveteur ont été mis à disposition de la Communauté de Communes par la ville de Champagnole par le biais d'une convention.

Suite à la construction d'un Centre Aquatique adapté au territoire de la Communauté de Communes et qui ouvre prochainement, l'intérêt communautaire a été redéfini par délibération du Conseil d'Administration dans sa séance du 22 mars 2016 : il apparaît que seul le Centre Aquatique couvert relève de cet intérêt.

La question de la gestion de la piscine de Champagnole ne se pose plus car elle a été reprise par la société privée qui gère le camping de Champagnole.

Dans l'attente de la mise en place par la commune de Chau des Crotenay d'une solution pérenne pour la gestion de sa piscine, il est proposé que la Communauté de Communes l'accompagne sur le plan technique et logistique durant cette transition pour l'année 2016.

Ainsi, la Communauté de Communes coordonne les actions à mener pour l'ouverture de la piscine de Chaux des Crotenay. Dans ce cadre, la ville de Champagnole accepte de mettre à disposition cette année encore deux adjoints techniques, Messieurs Claudet et Capelli et un maître-nageur sauveteur, Monsieur Gilles Maupoil.

Vous trouverez ci-après les conventions qui prévoient les conditions de ces mises à disposition.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les conventions de mise à disposition de Messieurs Claudet, Capelli et Maupoil auprès de la commune de Chaux des Crotenay.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

C'est une solution qui a été trouvée pour cette année pour que la piscine de Chaux les Crotenay ouvre. Nous verrons ce qu'il en sera l'année prochaine.

Avez-vous des questions ? Pas de question.

Je mets au vote : quels sont ceux qui sont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

1. Attribution de subventions

Mme Martin.- "Les membres de la commission Développement Culturel, réunis le jeudi 28 avril dernier, ont étudié diverses demandes de subventions exceptionnelles.

Ils demandent au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 500 € à la Tarentelle et d'une subvention de 300 € aux Voix Amies.

A titre exceptionnel, il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 000 € permettant d'abonder le budget des 170 ans de l'Harmonie Municipale, qui a eu lieu dernièrement."

Je réprécise que ces subventions sont à titre exceptionnel.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

3. Avenants aux conventions d'objectifs du Football Club Champagnole et Champagnole Rugby

Mme Bailly.- "Par délibération en date du 3 mars 2016, les membres du Conseil municipal ont défini les montants des subventions accordées aux associations sportives.

L'article 8 des conventions d'objectifs du Football Club Champagnole et de Champagnole Rugby précise que « toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci, pris en Conseil municipal ».

Les subventions attribuées par la Ville ayant évolué, il convient donc de modifier par un avenant le montant prévu à l'article 4 des conventions d'objectifs.

Le montant passera donc de 37 225 € à 37 719,36 €, en ce qui concerne la convention

d'objectifs du Football Club Champagnole, et de 40 169 € à 39 817,47 € pour Champagnole Rugby.

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Le Conseil municipal est invité à approuver cet avenant et à autoriser le Maire à signer les documents nécessaires."

On avait dit lors du dernier Conseil municipal qu'il fallait modifier cette convention.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

4. Section sportive handball du lycée Paul Emile Victor : convention de partenariat 2015-2019

Mme Bailly.- "Dans un courrier daté du 12 février 2016, le proviseur du lycée Paul Emile Victor sollicite le renouvellement, de 2015 à 2019, de la convention de partenariat entre le lycée Paul Emile Victor et la Ville de Champagnole pour l'utilisation des installations sportives municipales.

Il est ainsi prévu d'utiliser régulièrement le gymnase Léo Lagrange ainsi que le gymnase Jean Galfione.

La commission des Affaires Sportives a émis un avis favorable à cette demande.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la convention de partenariat relative à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par la section sportive Handball du lycée Paul Emile Victor et autoriser le Maire à la signer."

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

5. Attribution de subventions aux associations sportives

Mme Bailly.- "Les membres de la commission Affaires Sportives ont étudié diverses demandes de subvention.

Ils demandent au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association « Tour du Jura Organisation » pour la tenue du Marathon Relais prévu le 3 septembre.

L'attribution d'une subvention de 400 € aux « Trailers Champagnolais » est également proposée pour l'organisation du 1^{er} Trail du Mont Rivel organisé le 13 novembre.

Les membres de la commission proposent également une subvention de 2 000 € pour l'association champagnolaise « Jurazimut » qui organise le Raid Jura 4 pattes. Celui-ci aura lieu les 9 et 10 juillet 2016 avec deux épreuves, une grande étape de deux jours et une petite sur un jour.

Pour l'organisation du concours de la fête de Champagnole, « la Joyeuse Pétanque » sollicite le soutien de la ville. Il est proposé aux conseillers municipaux d'attribuer une subvention de 200 €."

Y a-t-il des questions ?

M. Bouvet.- Le Raid Jura 4 pattes est-il bien venu à Champagnole ? Il n'est pas parti ailleurs ?

Mme Bailly.- Non. Il part de Champagnole. Comme c'est sur deux jours, ils ont un bivouac au chalet de la Haute Joux et ils reviennent. Le petit parcours a lieu sur une journée sur Champagnole et autour.

Je le mets au vote s'il n'y a pas d'autres questions : qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

6. Présentation du dispositif Tour de France

Mme Bailly.- "La 16^{ème} étape du Tour de France reliera Moirans en Montagne à Berne le lundi 18 juillet 2016.

L'itinéraire va emprunter plus de 5 km de voiries sur le territoire de Champagnole : avenue Herriot, rue Baronne Delort, avenue de la République, rue Clemenceau, route de Pontarlier.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec ASO, organisateur du Tour, le Département du Jura, la Préfecture, la Gendarmerie, etc...

Un dispositif spécifique sera mis en place afin d'assurer la sécurité des coureurs et du public. Des lieux d'animations sont également prévus. La ville sera en outre parée de décorations aux couleurs du Tour. La circulation et le stationnement connaîtront des contraintes particulières.

Cet important dispositif sera présenté au Conseil municipal."

Il va vous être présenté par Messieurs Rubini et Laithier.

M. Laithier.- Il s'agit de la 103^{ème} édition du Tour de France qui va se dérouler du 2 au 24 juillet en 21 étapes plus deux jours de repos. Cela représente 3 500 km, 22 équipes du monde entier ont été sélectionnées, un peu plus de 200 coureurs. L'organisation est assurée par la société Amaury Sport Organisation dirigée par Christian Prudhomme. Elle est autorisée par un arrêté ministériel. Ce n'est pas les préfets de chaque département qui interviennent, c'est bien un arrêté ministériel. C'est également grâce à une convention avec l'Assemblée des Départements de France que cette manifestation peut avoir lieu puisque 98 % des routes empruntées par le Tour sont départementales. Il n'y a quasiment pas de routes nationales et un peu de voies communales comme dans la traversée des bourgs.

Nous allons rapidement voir, en 4 minutes, ce que les coureurs feront en trois semaines.

(Diffusion d'un film de présentation du Tour de France)

M. Laithier.- Le film a été réalisé par la société du Tour, il n'est pas fait maison.

C'est la 16^{ème} étape qui aura lieu le lundi 18 juillet, 208 kilomètres de Moirans à Berne, c'est l'une des plus longues, dont 72 kilomètres dans le Jura. Ils partent de Moirans vers le parc des sports, ils vont ensuite du côté de Crenans, on revient sur la route principale, Charchilla, la route classique de Charchilla-Doucier, Soucia. Après, ils arrivent à Clairvaux par le giratoire pour remonter direction Doucier. Ils passent en dessous du lac de Chalain, Marigny. On arrive ensuite sur le territoire de la Com'com : Montigny – Pont du Navoy – Crotenay. Arrivée à Champagnole par la RD5 au rond-point Ouest, entrée par l'avenue Herriot, rue Baronne Delort, avenue de la République, rue Clemenceau, route de Pontarlier. Ils repartent par la RD471, la

route départementale normale jusqu'à Censeau. A Censeau, ils bifurquent à droite direction Petit-Villard Bonnevaux, toujours sur les départementales. On arrive cette fois dans le Doubs. Ensuite, Bonnevaux, Vaux et Chantegrue, le lac Saint-point, côté Malbuisson et pas côté des Grangettes. Ensuite, ils passent au pied du Château de Joux et ils sortent du territoire français pour rejoindre Berne en passant par Neuchâtel et au nord du lac de Neuchâtel. Voilà pour le parcours général de cette étape. Puis le passage de frontière.

Comme il s'agit d'une étape franco-suisse, la particularité, pour des raisons de coordination des moyens de sécurité, les forces de sécurité Suisses seront présentes dès le début de l'étape à Moirans pour être toujours en coordination, que la police Suisse ne prenne pas le relais à la frontière, donc pour la liaison entre les deux pays et tout au long de l'étape.

Voici la fiche *made in* Champagnole, la fiche officielle du Tour, le parcours qu'on vient de voir. Le profil des 208 km : c'est une étape sans grande difficulté, attitude maxi à 900 mètres, ce sera une étape de transition avant les Alpes puisque, après cette étape, il y a un jour de repos à Berne et ensuite quatre jours dans les Alpes avant l'étape parisienne.

Concernant Champagnole, arrivée par la RD5 à l'ouest. On va voir plusieurs diapositives d'affilée où on représente en détail l'itinéraire dans la ville. A chaque fois que vous voyez ce dessin, il s'agit d'un dispositif de barrière. A chaque fois que vous avez "G", c'est qu'il y a un gendarme.

Il faut savoir que l'itinéraire emprunte 5,5 km de voies sur Champagnole dont 4,7 en ville, c'est donc particulièrement compliqué, il y a beaucoup de contraintes. Sur ces 5 km, on a 50 voies publiques qui débouchent sur l'itinéraire et qu'il faut condamner. On a eu des réunions avec le DSR de gendarmerie sur le sujet pour se mettre d'accord, plusieurs réunions en préfecture également. Sur l'étape, il y a 384 gendarmes qui sont dans le Jura. A Champagnole, il y en a 42 qui sont disposés sur l'itinéraire.

Toutes les voies qui débouchent sur l'itinéraire sont fermées. On a également des établissements privés importants qui se situent sur l'itinéraire, comme SLBO et on en verra d'autres plus tard. Ce qui veut dire que, pour les entreprises, on aura aussi une communication au préalable pour que toutes les précautions ou dispositions soient prises de leur part pour sortir tous les véhicules le matin ou la veille, ce qui ne sera évidemment pas possible pendant le passage du Tour.

On a également une simulation des possibilités de décoration qui seront installées le long du parcours. Avenue Herriot, on utilise les mâts des candélabres d'éclairage public. A chaque fois qu'on a un îlot central sur les mâts, on va avoir des maillots jaunes qui font à peu près 1 mètre de haut.

M. Dussouillez.- Ils ne sont pas jaunes.

M. Laithier.- Il y aura les quatre couleurs : vert, blanc et jaune et ils seront disposés de chaque côté du mât en hauteur. Ceci sera mis à l'avance, dès la fin juin.

L'avenue Herriot, la rue Bérard, la rue Ferry, la rue Garibaldi seront bloquées. On verra tout à l'heure le *timing*. Egalement vers le supermarché Colruyt. Avenue Herriot, on a des îlots centraux qui sont répartis plusieurs fois sur la longueur de l'avenue jusqu'au giratoire. A chaque fois, des protections seront mises au préalable. Ce sont les services départementaux qui vont s'en occuper tôt le lundi matin en mettant des bottes de paille plus la signalisation, ce qui figure également dans le *Roadbook* des équipes. C'est une mission assurée par le Département.

On arrive au rond-point Archaos, rue Baronne Delort où on dépose les coussins berlinois qui sont dans la descente. Comme c'est quelque chose qui est vissé, on peut l'enlever, on le fera la semaine d'avant afin de bien nettoyer la route puisqu'on ne sait pas trop ce qu'il y a dessous et les coussins seront déposés. On remonte devant la bibliothèque et on arrive dans la grande rue. Là, la difficulté est que la grande rue, qui fait 500 mètres de long, n'a jamais la même largeur. On a régulièrement des rétrécissements au niveau des passages piétons avec des bordures qui reviennent vers la chaussée avec des arbres. En accord avec l'organisateur, la

solution qui a été établie est de se caler sur la largeur la plus faible que l'on trouve dans la rue de la République, c'est-à-dire 3,90 mètres, on se cale sur cette largeur et on crée sur toute la longueur de la rue un couloir correspondant à cette largeur. Ce qui veut dire que la rue de la République, de la mairie à la fontaine blanche, fera l'objet de barrières des deux côtés pour créer ce couloir. Donc aucun stationnement possible dans la grande rue, de même dans la partie du centre-ville de la rue Clémenceau et également avenue Herriot. Les gendarmes veilleront à ce qu'il n'y ait pas de voiture. On se cale donc sur la largeur de 3,90 mètres. C'est ce qui s'est fait à Avranches il y a 3 ans, les coureurs passeront en fil, ainsi que les voitures. C'est pris en compte par l'organisateur et cela figure dans le *roadbook* des organisateurs.

M. Grenier.- Combien y a-t-il de longueur de barrières ?

M. Laithier.- Sur la grande rue, deux fois 500 mètres, donc 1 km, plus les petites rues sur l'itinéraire, cela fera en tout 1,3 km de barrières. Comme cela représente un nombre important de barrières, on a étudié la solution du prêt auprès d'autres villes mais il fallait en emprunter à des dizaines de collectivités différentes et puis faire quelque chose comme une centaine de voyages en camion. On a vite fait le compte, cela ne valait pas le coup. On va donc faire de la location, c'est un 38 tonnes qui vient avec deux étages de barrières le vendredi et tout repart le mardi. Ceci coûte beaucoup moins cher.

Pour revenir sur la grande rue, vous avez à l'écran les lieux d'animation. Avenue Herriot, on a également une animation qui a été retenue au niveau des commerces du petit parking, vers le bureau de tabac et la pizzeria. Il y aura aussi de l'animation sur la place centrale.

La seule adaptation en matière de travaux légers qui sera réalisée est tout au bout de la grande rue, lorsqu'on arrive à la fontaine blanche. Il y avait une difficulté pour que tous les coureurs fassent le tour du rond-point. Vous avez peut-être pu voir, il y a trois semaines, que nous avons commencé à enlever des végétaux, ceci pendant que c'était la période où on pouvait les transplanter puisque fin juin, en période sèche, ce n'est pas le moment. L'angle qui déborde sera donc coupé, ce qui va permettre à la course de passer à la fois autour du rond-point mais aussi de couper à gauche. Ce seront les seuls travaux réalisés.

Ensuite, on continue par la rue Clémenceau, encore un giratoire au rond-point avec la rue Foch. Rue Clémenceau, en matière de décors, ce sera des grandes flammes jaunes de 7 mètres de haut qui seront disposées de chaque côté de la route. On retrouve aussi un certain nombre d'établissements professionnels importants, on a les aciéries, des grandes surfaces, Brico, Leclerc et Leader Price. Là aussi, on communiquera auprès d'eux auparavant, notamment auprès des aciéries car il y a régulièrement des semi-remorques, ceci afin qu'ils prennent également leurs dispositions pour le lundi matin.

On arrive au rond-point de Pontarlier où les coureurs peuvent passer des deux côtés, il n'y a pas de problème. Ils ressortent route de Pontarlier ou route du Bois gourmand. Là, on a une sortie du territoire de Champagnole.

Un point a également été validé avec la DIR au niveau national. Dans la mesure où l'itinéraire emprunté passera ici et que l'accès au rond-point sera fermé le lundi 18 juillet au matin, l'accès à Champagnole par la bretelle centre sera fermé puisqu'on débouche sur des barrières. On ne peut pas prendre le risque d'entasser les voitures et qu'elles soient sur la route nationale. Les accès seront l'échangeur Nord et l'échangeur Sud mais l'échangeur Centre sera fermé.

Idées décoratives : maillot jaune géant sur l'hôtel de ville de dimension 5 x 6 mètres, vous avez une vue à l'échelle, qui serait donc devant la fenêtre qui se situe derrière Monsieur le Maire, également sur le château d'eau. Pour l'avenue Herriot, vous avez les maquettes des quatre maillots et nous faisons un essai tôt demain matin avant de valider la commande.

Pour la grande rue, on va utiliser les crochets qu'on a sur les façades pour les illuminations et la grande rue sera surplombée par toutes ces guirlandes jaunes. Rue Clémenceau, vous aurez ces flammes de chaque côté de la route. Ainsi, l'ensemble de la ville sera pavoisé aux

couleurs du Tour, de l'entrée à la sortie.

Au niveau des dates, pour la plupart des choses, comme par exemple l'avenue Herriot, ce sera mis fin juin, même avant la Tram'jurassienne. Ce sera donc fait pour le 24 juin. Le maillot jaune géant sur la façade de l'Hôtel de ville sera installé la première semaine de juillet. Pour les flammes, c'est de la location d'une durée de sept jours, elles seront donc installées entre le 12 et le 19.

Les horaires. Le départ de Moirans a lieu à 12 h 40. Il était prévu à 12 h 20 et il a été repoussé quelque peu, il a donc lieu à 12 h 40 de Moirans.

La caravane doit être à Champagnole à midi. En gros, elle arrive à midi au rond-point de Crotenay et elle sort au rond-point de Pontarlier, elle est à 17 h 07 au passage à niveau et à 12 h 08 elle est sortie de Champagnole. C'est pour le passage d'une voiture mais, au total, la caravane est composée de 180 véhicules, donc 12 km de longueur de cortège et 35 minutes de passage en tout. En fait, le passage de la caravane en tout se fera de midi à 12 h 30.

Pour le passage des coureurs, en gros c'est 14 heures. Pour faire simple, la caravane est à midi et les coureurs à 14 heures, avec des petites différences selon s'ils sont à 40, 42 ou 44 de moyenne.

Ces horaires déclenchent ce qu'on appelle la bulle privative. La course est autorisée par arrêté ministériel, ce qui donne l'autorisation de privatiser l'ensemble de l'itinéraire emprunté sur les 3 500 km. En fait, il y a une fermeture complète, c'est pour cela qu'on appelle cela une bulle privative, pendant une durée d'environ 3 h 30 qui se déplace petit à petit tout au long de l'itinéraire et qui dépend des horaires de passage qu'on a vus juste avant. En gros, la fermeture complète des 5 kilomètres empruntés sur Champagnole se fera 45 minutes avant la caravane, c'est-à-dire à 11 h 15 et la réouverture aura lieu environ une demi-heure après la voiture-balai des coureurs. C'est-à-dire qu'après les coureurs et la voiture-balai, ce n'est pas la fin. Après, vous avez encore toute une série de véhicules jusqu'à ce que ce soit le véhicule qui clôt complètement le cortège qui libère les lieux, ceci étant assuré par la garde républicaine.

A Champagnole, en principe, la bulle privative aura lieu de 11 h 15 à 14 h 45. L'horaire précis est à confirmer car nous devons revoir la gendarmerie prochainement mais cela devrait de cet ordre. Ce qui veut dire que sur tout l'itinéraire qu'on a vu tout à l'heure, rue Baronne Delort, avenue de la République, rue Clemenceau, route de Pontarlier, pendant ces 3 h 30, on ne peut pas emprunter cette route et on ne peut pas non plus la traverser. Si je prends l'exemple de la rue Herriot, si vous venez de la rue Vallerey et vous voulez aller en face, rue Garibaldi, ce n'est pas possible.

On a eu encore lundi matin une réunion plénière avec le préfet et tous les services de sécurité, ceci a été confirmé. La gendarmerie ne veut pas prendre de risques, même pour traverser la route car, en dehors de la caravane et du Tour, il y a sans arrêt des véhicules, que ce soient les journalistes, les VIP et autres. A pied, on peut mais les véhicules ne pourront pas traverser la route. Ce qui veut dire que pour toutes les habitations ou activités qui sont au sud de l'itinéraire, si on prend l'exemple de l'avenue Herriot, ceux qui sont au nord de cette avenue, quartier Valentenouze, Pléiades, pourront toujours aller à Besançon ou ailleurs en sortant par la RN5, ou pour aller au nord. Par contre, les gens qui sont au sud de l'itinéraire, chez Monsieur Duprez par exemple, pendant 3 h 30, ils peuvent venir à pied au Tour, et c'est ce qu'il faut faire, mais il ne faut pas envisager aller ailleurs. Fin juin ou début juillet, nous communiquerons sur tout cela auprès des habitants afin que tout le monde prenne ses dispositions. Les gens qui auront un train ou un avion devront laisser leur voiture ailleurs, ainsi que tous ceux qui doivent aller travailler en partant dans ces heures-là.

Le responsable des secours me disait lundi qu'il fallait, par exemple, prévenir le directeur de l'hôpital pour qu'il donne bien la consigne à tous ses salariés qui prennent le travail à la mi-journée afin qu'ils soient bien au travail et en ayant pris leurs précautions avant.

M. Duprez. - Une ambulance a le droit de passer.

M. Laithier.- Evidemment sauf secours et avec communication et autorisation de la coordination gendarmerie sécurité.

Voilà comment marche cette bulle privative.

Champagnole est associé avec une cinquantaine de communes sur l'opération « Témoin de sécurité ». Ceci fonctionne avec le permis piéton auquel nous participons depuis plusieurs années. C'est une opération assurée par l'AMF, la gendarmerie nationale et la prévention MAIF. Il s'agit de sensibiliser les enfants aux règles de sécurité. C'est toujours assez dangereux car, au passage de la caravane, il ne faut pas que les enfants aillent ramasser quelque chose sur la route, par exemple. Il y a donc une sensibilisation en amont. Dès le mois de juin, il y aura une conférence de presse en mairie. Il y aura une opération auprès des écoles ou de Champa'Loisirs pour qu'on revoie cela. Ensuite, le jour du passage du Tour, les enfants auront des chasubles avec également les règles de prudence à appliquer. Il leur est rappelé toutes les règles à respecter pour la sécurité des enfants. C'est spécifique jeune public.

Les lieux d'animation : la place Camille Prost, a priori seulement la première partie en haut des escaliers et pas la deuxième partie. Avenue Herriot, le parking près des immeubles de l'OPH et des commerces, et bien évidemment la place de la mairie. Le terrain de Beach sera déjà en place, il existe. La fédération nationale de pêche est également partenaire du Tour avec des animations sur les trois semaines. On aura donc la chance, à Champagnole, d'avoir un stand important avec des animations qui devraient se dérouler ici, côté Poste. L'assemblée des Départements de France organisera également une animation et un stand sur la place de la mairie. On aura un podium de musique.

Sur l'ensemble de ces trois sites, l'idée est d'avoir des animations dès 10 heures le matin puisque je pense qu'il y aura du public à cette heure-là, avant même le passage de la caravane et la fermeture de l'itinéraire, et qui pourront se prolonger également après le passage des coureurs pour en faire une journée animée, festive, en espérant le bon temps.

En principe, Christian Prudhomme, le directeur du Tour, devrait faire un stop sur la place de la mairie, accompagné de Clément Pernot et de Dominique Bussereau.

Il est prévu ici un poste de secours. Cela fait partie des points dont nous avons discuté lundi matin avec le préfet et les services de la protection civile. Nous aurons une autre réunion spécifique à Champagnole sur le sujet mi-juin avec le directeur de cabinet du préfet, la Croix Rouge et d'autres. On a déjà pris contact avec la Croix Rouge pour qu'ils puissent assurer des postes de secours ce jour-là, on conventionnera donc avec la Croix Rouge. On doit déterminer, avec la protection civile, le nombre et le contenu de ces postes de secours puisque dès qu'on rassemble du public de manière assez nombreuse sur un site et en plus pendant plusieurs heures, on doit, via les services habituels des pompiers, etc., qui sont opérationnels en cas de besoin, en tant qu'organisateur, disposer deux postes de secours sur le site. Nous en avons prévu un ici mais il est possible qu'il en soit exigé un autre et on en verra la teneur mi-juin.

Voici la diapositive finale, il s'agit de la fiche réalisée par le Département. Celle-ci est spécifique à Champagnole. Vous la verrez prochainement dans plusieurs endroits de la ville. Le format de la bâche elle-même est de 3 x 3 mètres mais ce sera sur des potences qui feront 6 mètres et elles seront à 3 mètres de haut. Vous la verrez prochainement dans la montée vers le château d'eau, ainsi que vers la fontaine blanche et peut-être encore à un troisième endroit mais ce n'est pas sûr.

Voilà l'ensemble du dispositif, sachant que cette présentation résulte de nombreuses réunions qui ont eu lieu depuis cet hiver, nous en avons eu au siège du Département avec les services du Département, que ce soit au niveau des routes, que ce soit au niveau de la communication puisqu'il y a une vraie coordination au niveau du Département. Nous avons eu plusieurs réunions avec l'ASO, l'organisateur du Tour, avec le préfet, avec ses services, avec la gendarmerie, avec les représentants de l'EDSR. C'est un dispositif important mais qui doit permettre que cette journée soit un succès pour tous. On espère un public nombreux, pas simplement champagnolais. Pour le haut Jura, on pense que l'on peut être le point de ralliement, également pour le bas Jura. Pour le secteur de Pontarlier, comme le Tour passe vers le château de

Joux, ils vont plutôt aller par là-bas. Pour Besançon, on peut être un point de ralliement possible, sachant que ce sont plus que des statistiques, c'est la réalité des chiffres dont dispose l'ASO. La population parcourt une distance importante pour venir voir le Tour, je crois que la moyenne doit être autour de 140 km. On vient donc de loin voir le Tour. Il y aura un volet communication important pour dire qu'il se passe des choses, il y a en effet le départ à Moirans mais pour informer qu'il se passe des choses à Champagnole et puis que nous puissions être un point festif et de ralliement pour ce 18 juillet.

M. le Maire.- Merci Laurent pour ce point exhaustif et précis.

Je vais ajouter une ou deux choses. Je suppose que vous êtes tous déjà allés voir une étape du Tour de France. La dernière fois qu'il est passé dans le secteur, il est passé à Pont-du-Navoy. Je ne sais pas si vous vous rappelez des images diffusées à la télé, où on voyait le monde qu'il y avait. Ceci m'avait surpris. C'est-à-dire que les gens vont plus se mettre dans les agglomérations qu'en rase campagne où le Tour passe très vite. La reprise du direct étant à 14 heures, si peu qu'une vache ou deux s'échappent dans leur pré à Montigny-sur-l'Ain et qu'elles retardent un peu le peloton, on passera en direct en la télé ! D'autre part, les gens qui viennent voir le Tour n'arrivent pas 10 minutes avant la caravane, ils viennent 2 heures avant, c'est pour cela qu'on commencera les animations vers 10 heures, sachant qu'ils ne repartent pas dès que le Tour est fini. Il y a des voitures partout, tout est bloqué, ils restent donc un peu sur place et peuvent profiter des animations.

Nous avons donc mis une commission en place avec tous les adjoints concernés il y a peu de temps pour faire ces pôles attractifs. Nous avons choisi la place de la mairie, la place Camille Prost, la route de Crotenay. Dans ces trois pôles attractifs, il faut de la musique, donc avec sono et animation, avec des orchestres ou des chanteurs. Les accordéonistes, on ne peut pas les promener, on va donc les installer sur la place de la mairie. On a donc travaillé avec les adjoints pour savoir qui mettre où. Il faut des buvettes, de la petite restauration type côtelettes, merguez, saucisses et frites que nous aller laisser le soin aux associations champagnolaises de réaliser. Des jeux d'enfants également, il y aura par exemple une structure gonflable, un grand toboggan place Camille Prost, un trampoline au quartier des Pléiades, entre la rue Jean Emonin et l'avenue Edouard Herriot.

Il y aura également des initiatives privées. Le bord du PMU n'est pas sur l'itinéraire mais je veux bien aller faire une animation sur le parc de Belle-frise. Il me semble que Michel Bourgeois a dit qu'il ferait quelque chose aussi. Je ne sais pas s'il va s'associer avec son voisin qui est presque en face, qui vend de l'essence mais qui fait également buvette lors des grandes manifestations. Il y a également le bar du centre qui va faire quelque chose avec le foot. La Cogef va inviter tous ses clients ce jour-là en faisant une manifestation dans la cour. C'est l'occasion d'inviter leurs clients. Je ne sais pas si le rugby a prévu quelque chose, nous n'avons pas eu de réponse.

On a rencontré également les associations hier soir lors de la première réunion préparatoire du forum des associations du mois de septembre. On a demandé à ceux qui voulaient participer aux festivités qu'ils nous le disent, sachant que pour toute animation, il faudra l'autorisation communale puisque ce sera forcément sur le domaine communal, afin que ce ne soit pas n'importe quoi n'importe où, que tout soit coordonné, qu'il n'y en ait pas un qui mette une sono forte à côté d'un orchestre, par exemple.

Donc une journée bien animée. Tout ce qu'il faut vraiment souhaiter, c'est le beau temps. A Champagnole, on peut attendre plus de 5 000 personnes. On a donc discuté, avec la commission urbanisme, du stationnement. On ne veut pas mettre les voitures dans les champs au cas où il se mettrait à pleuvoir. Mais je ne sais pas si vous êtes déjà allé voir une étape du Tour, personnellement, j'ai toujours réussi à me garer. Tout le monde se gare un peu n'importe où, l'important étant que l'itinéraire soit libéré.

M. Cusenier.- Dans la période tampon de 11 h 15 à 14 h 45, pour les grandes surfaces

qui sont avenue Clémenceau, est-ce que les gens ont le droit d'entrer sur le parking avant et de ressortir après ?

M. le Maire.- Oui, la route est fermée de 11 h 15 à 14 h 45.

M. Cusenier.- Le problème est que les gens vont peut-être utiliser ces parkings pour stationner. Comment cela va se passer ?

M. le Maire.- Ils vont s'y mettre, bien sûr !

M. Cusenier.- Avez-vous posé la question au directeur du magasin ?

M. le Maire.- Que veux-tu y faire ? On va les prévenir, sachant que tout le monde mange la même quantité dans la semaine. Les gens vont se jeter, avant la fermeture de la course, sur les parkings des supermarchés, c'est évident.

M. Cusenier.- Il faudra bien les prévenir.

M. le Maire.- On va prévenir tous ceux qui sont sur l'itinéraire mais il est évident que, sur cette journée-là, tu ne vas pas faire beaucoup de coupes de cheveux.

M. Cusenier.- Je ne parlais pas pour moi.

M. le Maire.- Ils ne vont pas vendre beaucoup de paquets de pâtes ce jour-là non plus, il ne faut pas rêver !

M. Dussouillez.- Il faudrait que Leclerc invite tous ses clients pour une journée festive.

M. Duprez.- On est tous passionnés par le Tour de France depuis qu'on est tout petit, il n'y a pas de problème. Par contre, avec toutes les animations qui ont été annoncées, j'imagine que la ville de Champagnole va investir, il va y avoir un coût des dépenses. Est-ce qu'on peut le connaître et ne faudrait-il pas que le Conseil municipal le vote ?

M. le Maire.- Cela a été voté dans le cadre de l'animation lorsqu'on a voté le budget général.

M. Duprez.- C'était déjà dedans ?

M. le Maire.- Oui, on avait prévu un budget de 20 000 €. Pour le Tour de France, c'est une enveloppe qui n'était pas détaillée dans "fêtes et cérémonies".

M. Duprez.- Nous aurons donc un bilan chiffré.

M. le Maire.- Il y aura bien sûr un bilan chiffré à la fin, il n'y a pas de problème.

M. Duprez.- Il est important que l'ensemble de la population soit informé de ce que coûte une manifestation de ce type. Je suis pour, il n'y a pas de problème, je veux simplement savoir ce que cela coûte.

M. le Maire.- On a budgété 20 000 €. Après, j'espère qu'on ne dépensera pas tout.

M. Duprez.- On va dépasser.

M. le Maire.- Non. Monsieur Grenier, Madame Bailly, rassurez-moi, nous n'allons pas dépasser ?

Mme Bailly.- Normalement, non.

M. le Maire.- Sachant déjà que tout ce qui est buffets, buvettes et compagnie n'est pas de notre ressort, le monde associatif le fait très bien pour nous.

M. Duprez.- Il y a le nettoyage derrière à prendre en compte.

M. le Maire.- Page 9, « Fêtes et cérémonies », plus 40 000 € qui correspondent à une provision de 20 000 € pour l'étape du Tour de France. C'est donc budgétisé, il n'y a pas de souci.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Pernot.- Ce n'est pas une question. J'ose espérer que c'est l'histoire d'une aventure qui débute parce qu'il se trouve que je suis référent Tour de France à l'ADF, l'association des départements de France, un peu comme l'association des maires de France, donc celui qui est en charge de signer avec ASO le contrat qui permet au Tour de France d'utiliser les routes départementales, soit 95 % de l'itinéraire du Tour de France. Ce qui m'a amené, l'année dernière, lors du Tour de France 2015, à bien connaître Christian Prudhomme et son staff que nous avons déjà connu ici avec le Tour de l'avenir, en particulier Jean-François Pécheux et Bernard Hinault. C'est pourquoi c'était bien d'avoir engagé toutes ces démarches avec eux parce qu'aujourd'hui, on a une crédibilité, une certaine reconnaissance, au moins celle d'être motivés par le fait d'accueillir des courses cyclistes sur notre territoire.

Il se trouve qu'à l'issue du Tour de France 2015, vers le mois de septembre, Christian Prudhomme m'a appelé en me demandant de lui donner une commune proche de la frontière départementale jurassienne, proche des hôtels de Bourg, pour ne rien vous cacher. C'est là que je lui ai proposé Moirans en Montagne qu'il ne connaissait pas. Vous comprendrez que j'avais proposé Champagnole dans un premier temps mais c'était trop éloigné de Bourg et, pour des problèmes d'intendance, ils ne pouvaient pas se permettre de déplacer autant son curseur. On est revenu à quelque chose de plus rationnel par rapport à son idée de parcours et, finalement, Moirans en Montagne correspondait parfaitement car il est assez rare d'avoir une commune de moins de 3 000 habitants qui soit intégrée dans l'itinéraire du Tour, soit en étape, soit en départ. Ils ont donc accepté cette opportunité et, après, ils ont fait un parcours pour aller à Berne. Vous pouvez prendre une carte, le parcours le plus court consiste à monter par le haut Jura, de basculer dans le Doubs et d'arriver à Berne. C'était un tracé en dessous de 200 km, parce que pour les contraintes de dopage, ils évitent maintenant de faire des étapes de plus de 200 km.

J'ai dit à Christian Prudhomme que je voulais bien l'aider pour Moirans mais que la contrepartie était qu'il y ait tout de même un passage dans le Jura qui soit significatif puisque s'ils passaient directement dans le Doubs, aucune ville du département n'était traversée. A partir de là, il a accepté de revoir son jugement. Joël Simon s'est penché sur le parcours et cela a permis de passer par Champagnole et d'arriver à Berne. Mais bien évidemment, ils ne voulaient pas y passer, c'est pour cela que j'en appelle à la population ce soir. Ils ne voulaient pas passer par Crotenay pour faire la traversée maximale de Champagnole parce que c'est hypercompliqué pour eux. Laurent vous a expliqué tous les points de « guillotine », la sécurité étant leur maître-mot. Donc dès l'instant où il y a deux possibilités, ils ont tendance à choisir la plus simple. Ce qui leur aurait plu, mais que les Calins ne m'en veuillent pas puisqu'on va tous les inviter à Champagnole, c'était arriver par Ney, effleurer la ville, partir de Clémenceau. Ils disaient que c'était l'idéal vu qu'il n'y avait aucune difficulté. J'ai donc insisté à nouveau auprès de Christian Prudhomme. Lui comme moi ne voulant pas mettre à mal une amitié naissante et de bonne

qualité, il a changé sa décision. C'est pour cela que je remercie Guy Saillard d'avoir accepté de reprendre un peu de travaux éventuellement sur le rond-point, ce qui ne sera pas un mal parce qu'il était dangereux. Avec les arbres, on ne voyait pas les voitures qui arrivaient.

M. le Maire.- J'y passe au moins quatre fois par jour, je n'ai jamais eu de souci.

M. Pernot.- J'y ai déjà eu des frayeurs. J'ai failli percuter le fourgon de la gendarmerie nationale ! Ce qui aurait fait un peu désordre !

Toujours est-il qu'ils ont accepté de passer, la contrepartie de cela étant que s'il fait un temps à peu près acceptable, ils vont attendre car ne croyez pas qu'ils n'organisent qu'un départ et une arrivée. Le soir, il y a des débriefings et c'est assez impressionnant. J'ai eu la chance de participer à pas mal d'étapes l'année dernière et c'était impressionnant. Lorsqu'ils débriefent et qu'ils s'aperçoivent qu'il y a des coins qui ont vraiment manifesté un certain intérêt, leur première question est pour savoir s'ils ont postulé pour l'année suivante ou dans 2 ans pour une étape. Je pense à Lourdes en particulier. A Lourdes, il y avait une animation du feu de Dieu, c'est le cas de le dire, sachant que cela n'a rien de miraculeux, c'était vraiment motivé par la population et, le soir, tout le monde parlait de Lourdes. Ils ont parlé de Lourdes pendant une semaine parce qu'il n'y avait eu aucun autre endroit où il y avait eu de l'animation avec autant de population.

C'est pourquoi, la seule ville du Jura, en tant qu'infrastructure, étant Champagnole, il faudra vraiment que les Jurassiens se rassemblent en nombre s'ils veulent montrer que notre département a de l'attrait pour le Tour de France et ainsi que nous puissions continuer à avoir des animations de cette nature dans les années à venir et pourquoi pas parmi les villes étapes qui sont attendues dans certains endroits, ou des villes départs qui sont attendues, en particulier à Champagnole.

Vous verrez que la caravane est quelque chose d'extraordinaire. Si elle passe dans une ville où il n'y a personne, elle passe très vite. S'il y a du monde, ils roulent à 20 à l'heure et là, c'est une hystérie collective et c'est très sympathique.

C'est pourquoi je fais vraiment un appel ce soir parce que dans toute la Bourgogne Franche-Comté, la seule ville étape sera Moirans et la seule ville au-delà de 5 000 habitants traversée sera Champagnole. Je crois que c'est véritablement un avantage et qu'il faut que tous les amoureux de la petite reine sur toute la région fassent de Champagnole leur point de ralliement le 18 juillet. C'est pourquoi je remercie par avance la municipalité de toute l'animation qu'elle va faire, en particulier avec la fédération de pêche, l'ADF sera également présente. Mais si on veut que le Tour tombe amoureux du Jura... et c'est déjà le cas ! On les a plus impressionnés sur l'extérieur, lorsque les gens sont avec des « made in Jura » dans les montées des cols alpins, ils se demandent toujours ce qui se passe. D'ailleurs, le soir au débriefing, ils en parlent. C'est pour cela que j'insiste sur le sujet. Je compte sur tous les conseillers municipaux pour motiver toute leur famille afin qu'elle vienne et surtout que personne n'oublie que, Bourgogne Franche-Comté, la seule ville de plus de 5 000 habitants qui sera traversée par le Tour 2016, c'est Champagnole ! Félicitations à vous !

M. Cusenier.- Pour leur vitrine, est-ce que les commerçants peuvent récupérer des maillots ou d'autres choses ?

M. le Maire.- Les commerçants font ce qu'ils veulent.

M. Cusenier.- Du made in Jura.

M. le Maire.- Il est prévu de distribuer 5 000 drapeaux made in Jura.

M. Pernot.- On veut vraiment marquer ce passage. Et qu'importe si ce n'est pas

télévisé. Ce qu'il faut, c'est marqué les esprits de la caravane. Parce que je vous promets que lors des soirées de débriefings, quand ils font l'analyse du parcours, ils notent les endroits où ils ont été appréciés.

Monsieur le Maire, bravo à vous !

M. le Maire.- Pascal va nous parler du stand de la pêche.

M. Grenier.- Cette année, la pêche nationale est partenaire du Tour de France. Dans la caravane, figurent trois véhicules qui font des animations sur le passage de la caravane sur tout le parcours. Ils montrent un stand qui est assez intéressant et on aura la possibilité de l'avoir ici. Je n'avais pas bien compris mais, en fait, ils n'ont le droit de le mettre que sur quatre ou cinq villages départs. Comme ils ne le mettent pas à Moirans, on a pu l'avoir ici. C'est un stand assez intéressant où il y a énormément de communication et de la promotion sur la pêche. Il y aura un simulateur de pêche avec un écran géant et des canes. Les enfants ou les adultes pourront s'exercer aux pratiques de la pêche. Il y a à peu près une dizaine d'employés des différentes fédérations de la région qui accompagnent le stand et qui font des animations toute la journée, des exercices de lancé, des démonstrations de montage de ligne, de montage de mouche.

Ils arriveront la veille pour installer le stand, il sera surveillé pendant la nuit. On les hébergera mais ils paieront leur repas et leur hébergement. Normalement, il y aura une animation de 10 heures le matin à 17 heures.

M. Pernot.- Je voudrais surtout faire passer un message auprès des commerçants afin qu'ils ouvrent, que nous n'ayons pas une grande rue avec la moitié des commerces fermés. Les bars vont bien évidemment ouvrir mais il faut que tout le monde ouvre. Il va y avoir une population captive pendant 3 h 30, je ferais donc même un non-stop de 10 heures à 16 heures en laissant ouvert entre 12 heures et 14 heures.

M. le Maire.- On va prévenir l'association des commerçants.

M. Pernot.- Le meilleur ouvrier de France, l'ami Janin, va ouvrir, chez Bourgeois également.

M. le Maire.- Lorsqu'on dit 5 ou 6 000 personnes, s'il fait beau, on est modeste.

M. Pernot.- Avec 5 ou 6 000, je serais déçu, je vous le dis. Cela voudrait dire qu'il n'y a pas un attrait à avoir une étape demain.

M. le Maire.- Tout dépend du temps.

M. Pernot.- S'il pleut, on n'en parle même pas !

M. Duprez.- Pour 5 ou 6 000 personnes, il faut prévoir des toilettes.

M. Pernot.- Les bars seront ouverts.

M. le Maire.- Oui, il faudra mettre des toilettes sur les places.

M. Duprez.- C'est important.

M. le Maire.- La buvette et la petite restauration sur la place de la mairie sera tenue par le club de cyclisme ! A tout seigneur, tout honneur !

M. Pernot.- C'est très bien.

M. le Maire.- Tous ceux qui nous ont demandé pour organiser quelque chose le pourront. Après, d'autres le feront sûrement trop tard mais nous avons annoncé tout cela suffisamment tôt.

Qu'est-ce que nous aurions oublié ?

Mme Bailly.- Je pense que nous avons fait le tour.

M. le Maire.- Pensez tous à mettre vos voitures suffisamment tôt du côté où vous le souhaitez, sachant que les élus pourront se déplacer à pied ou à vélo d'un point à l'autre.

Y a-t-il des questions ?

C'était une information, il n'y a pas lieu de voter quoi que ce soit.

Mme Bailly.- On fera un point d'information lors du prochain conseil, au mois de juin.

M. le Maire.- Merci pour la troisième commission.

Nous passons à la 8^{ème} commission, les finances, avec Monsieur Serge Bouvet dit Maréchal.

HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

7. Comptes de gestion 2015

M. Bouvet.- Merci Monsieur le maire. Quelle "bulle privative" me laissez-vous ?

M. le Maire.- Une demi-heure.

M. Bouvet.- Vous avez reçu le compte rendu détaillé de la commission des finances du 18 mai, compte rendu détaillé des 9 comptes administratifs 2015. Je vais donc essayer d'être bref.

Merci d'ouvrir vos commentaires à la page 2 où figurent les résultats des 9 comptes administratifs 2015.

L'exercice 2015 se termine par un déficit global de 261 360,06 € (déficit de 318 206 € l'année dernière).

Comme d'habitude, c'est le déficit cumulé des 4 budgets lotissements (813 683 €), qui rend le résultat négatif, et ce déficit sera apuré en totalité lors de la cession des parcelles encore disponibles.

Normalement, les budgets lotissements « les gravières » et « le bon accueil » devraient pouvoir être clôturés en 2016, les parcelles disponibles étant réservées.

Je vous propose maintenant d'examiner globalement les 9 comptes administratifs annexes, puis le compte de la ville.

BUDGET DE L'EAU

Le budget de l'eau se termine par un excédent de 14 425,50 € (168 479 € en 2014).

Des travaux importants ont été réalisés en 2015, pour 285 610 € (réfection du réseau d'eau potable des rues de Gottmadingen, Liberté Cassin Sauget et du Général Leclerc.

Ces travaux sont autofinancés (pas d'emprunt) et je vous rappelle que la part communale du m3 est inchangée depuis 2000 (0,2058 €/m3)

Comme d'habitude, l'excédent 2015 sera réinvesti en 2016, pour financer les travaux de gros œuvre sur le réseau.

REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

La régie est excédentaire de 47 794,63 € (déficit de 181 € en 2014).

Les travaux de mise aux normes réalisés en 2014, ont permis de revendre l'électricité au tarif bonifié à partir du 1^{er} mars 2015 à EDF.

Vous avez pu lire à la page 35, où la production et les recettes sont indiquées depuis 3 ans.

Pour 2016, la production est excellente, nous avons déjà atteint fin avril le montant perçu en 2015.

L'excédent 2015 sera reporté et affecté en fonction de l'avancement des projets en cours.

RESTAURANT MUNICIPAL

Le budget du restaurant est déficitaire de 13 323,48 € (13 323 € de déficit en 2014).

Le détail des recettes et des repas servis depuis 3 ans figure à la page 36.

Vous pouvez constater que les recettes ont diminué de 70 000 € en 3 ans et que la baisse est sensible sur le self, les repas scolaires et les résidences.

Comme je l'ai précisé en commission des finances, une partie du déficit a été comblé par un virement du budget général en 2015 pour 33 385,63 €.

L'excédent d'investissement sera reporté et le déficit de fonctionnement sera compensé par l'inscription de recettes supplémentaires (repas scolaires et self).

SALLE DE L'OPPIDUM

Le budget de la salle des fêtes est excédentaire de 4 340,89 € mais déficitaire de 97 963 € (104 257 € en 2014) déduction faite de la subvention d'équilibre.

Pas de commentaire particulier sur la gestion 2015, dont vous avez pu lire certains éléments à la page 36 des commentaires.

BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS

Pas de lotissement clôturé en 2015.

LOTISSEMENT LES GRAVIERES

Sur la totalité des parcelles, 32 ont été comptabilisées, les parcelles restantes sont réservées.

LOTISSEMENT RUE DE LA LIBERTE

Sur les 4 parcelles, une a été vendue en 2013 et 3 sont toujours disponibles.

Aucune écriture n'a été constatée sur le budget en 2015

LOTISSEMENT LE BON ACCUEIL

Sur les 4 parcelles, une a été vendue en 2014, 3 restent disponibles et sont réservées.

Aucune écriture n'a été constatée sur le budget en 2015.

LOTISSEMENT LES LOUATAUX

Sur les 10 parcelles mises en vente, une a été vendue en 2015, 4 en 2016 et le reste est réservé.

Je vous rappelle que les résultats 2014 ont été intégrés directement dans les budgets 2015, ce qui nous évitera 6 décisions modificatives.

BUDGET GENERAL

Merci de reprendre vos commentaires à la page 1.

Le budget général est excédentaire de 500 335,02 € (pour 99 430 € en 2014)

C'est un bon résultat qui est lié en partie à la réduction de nos dépenses de fonctionnement, j'y reviendrai tout à l'heure.

Page 8, le détail des dépenses d'équipement brut (1 013 410,88 €).

Le taux de réalisation s'élève à 95 % (94 % en 2014), nous avons donc investi la quasi-totalité des dépenses prévues au BP 2015.

Par rapport à l'an passé, nous avons réduit de 2,5 millions les dépenses, les grosses opérations d'investissement ayant été soldées en 2014.

Page 9 et 10, le détail des dépenses d'investissement réalisées par article, je ne rentre pas dans le détail qui figure sur le document.

Page 11, l'évolution des dépenses réelles d'investissement depuis 10 ans.

Petite précision, sur les 5,6 millions dépensés en 2015, on retrouve 3 millions concernant des renégociations d'emprunts et les apurements du loyer du crédit-bail le décolletage jurassien et 650 000 € de remboursement d'un crédit relais.

Déduction faite de ces dépenses exceptionnelles, on arrive à un montant d'environ 2 millions.

Page 13, on retrouve le détail des recettes d'investissement 2015.

479 760 € de subventions (dont 449 171 € pour le complexe sportif)

2,568 millions d'emprunts, mais 500 000 € d'emprunts nouveaux, le reste étant la recapitalisation de la pénalité de remboursement anticipé d'un emprunt Banque Populaire et 1, 996 millions pour la renégociation des emprunts Crédit Mutuel et Banque Populaire.

On note 225 707 € de taxe d'aménagement, en augmentation par rapport à 2014 (134 753 €).

Nous allons passer à la section de fonctionnement.

Page 16, le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2015 qui s'élèvent à 8 751 404,49 €.

L'an passé nous avons stabilisé les dépenses, cette année nous avons réussi à les faire baisser de 3,5 % soit 322 000 € en moins.

C'est important, je vous rappelle que la DGF a diminué de 180 000 € en 2015.

Page 17 et 18, les dépenses de fonctionnement par chapitre.

Nous avons pu économiser 63 000 € au chapitre 011, grâce à un hiver clément et à la baisse des prix du fioul et du gaz.

Egalement 280 000 € de dépenses de personnel en moins par rapport aux prévisions.

Chapitre 65, la diminution provient des subventions d'équilibre prévues et non versées aux budgets lotissements, aucun n'ayant pu être clôturé en 2015.

Pages 20 et 21 les dépenses de personnel. Elles ont diminué de 230 000 € par rapport à 2014 et diminuée de 1,47 € % sur une période de 4 ans.

La baisse importante entre 2014 et 2015 est liée à la mutation de plusieurs agents et au non-remplacement de certains départs en retraite.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

M. le Maire.- J'avais annoncé, dès juin ou juillet 2015, que les 17 prochaines personnes qui allaient partir en retraite ou en mutation ne seraient pas remplacées. Nous y sommes donc, sachant que ce n'est pas par plaisir. Il ne faut pas se voiler la face, il s'agit de l'emploi qui n'est pas renouvelé. Soit ces emplois ne sont pas renouvelés, soit on remplace les agents et on n'a plus de pouvoir d'investissement et là, ce sont les emplois chez les artisans qui en souffrent. En bout du compte, ce n'est que de l'emploi. Ou alors il aurait fallu augmenter l'impôt, ce qui est hors de question puisqu'il y a suffisamment peu de foyers qui supportent l'imposition à Champagnole. Clément a déjà donné suffisamment d'explications à ce sujet, c'est donc normal, on tient le cap

qui avait été annoncé.

Lorsque j'ai été élu, j'ai travaillé deux mois et demi sur ce dossier, j'applique donc ce que j'avais annoncé il y a un an.

M. Duprez.- Serait-il possible, concernant l'évolution de la masse salariale, d'avoir en parallèle l'évolution en ETP ? Il s'agit de savoir combien il y avait d'ETP en 2012, en 2013, en 2014 et en 2015.

M. le Maire.- Il n'y a aucun changement.

M. Duprez.- Si, suite à ce que tu viens de dire.

M. le Maire.- Non, pas en ETP. C'est-à-dire que ceux qui sont partis sont des temps-pleins qui sont partis en retraite ou qui ont muté. Quelques salaires sont partis ainsi, qui ne sont pas de gros salaires, cela reste des salaires de fonctionnaire et je suis bien placé pour le savoir !

Tu voudrais savoir si le pourcentage a évolué ?

M. Duprez.- Nous demandons à connaître les évolutions des emplois à la ville de Champagnole en 2012, 2013, 2014 et 2015.

M. le Maire.- C'est une question un peu à tiroirs.

M. Duprez.- Il n'y a pas de tiroirs, il n'y a que des chiffres. En 2012, il y avait peut-être 120 salariés.

M. le Maire.- 130.

M. Duprez.- Et combien y en a-t-il aujourd'hui ?

M. le Maire.- 10 de moins, en gros.

M. Duprez.- Merci de nous donner, pour la prochaine fois, les chiffres de l'évolution.

M. le Maire.- Il était prévu de baisser de 17 jusqu'à fin 2017.

M. Duprez.- On l'a bien compris et il est simple de nous dire que cela fait tant.

M. le Maire.- Vous aurez les chiffres exacts pour le prochain conseil.

M. Duprez.- La population a besoin de connaître les évolutions.

M. Bouvet.- Pages 66 et 67 de la "bible".

M. Duprez.- Je ne lis pas la "bible".

M. le Maire.- Total pourvu : 117 dont 109 titulaires. Par contre, je n'ai pas les années précédentes. C'est sur les comptes administratifs précédents. Donc tout le monde a tout.

M. Duprez.- En même temps qu'on met la masse salariale, on met en dessous les équivalents temps-pleins.

M. le Maire.- Par rapport à il y a 2 ans, c'est moins 10.

M. Duprez.- Merci de nous donner les précisions.

M. le Maire.- On vous fera un petit tableau qui reprend les éléments, ce sera plus simple.

M. Duprez.- Merci.

M. Bouvet.- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 11 762 557,99 € (10,6 millions en 2014)

Le détail figure aux pages 23 et 24

Chapitre 70 produits du domaine : – 67 204 € par rapport au BP 2016.

Les ventes de bois n'ont pas été à la hauteur espérée (- 36 500 € par rapport aux prévisions)

Chapitre 73 impôts et taxes : + 98 188 € par rapport aux prévisions

Concernant ce chapitre, je vous précise que 30 000 € ont été comptabilisés par erreur à l'article 7351 (taxe sur l'électricité) ce qui ramène la différence à 68 188 €, et qui provient de la hausse de la fiscalité (article 73111).

La Trésorerie a encaissé par erreur un virement d'EDF qui concernait une vente d'électricité de la régie électrique sur le budget ville pour un montant de 30 000 €. C'est donc une recette qui devra être annulée en 2016 pour rectification

Chapitre 74 : + 82 827 €

+ 42 386 € de subvention de fonctionnement (rythme scolaire, département et région pour le symposium ...)

Page 26 et 27, l'évolution de l'annuité de la dette, qui s'élève à 1 229 691 €, soit 10 804 € de moins qu'en 2014 déduction faite des 650 000 € de remboursement de crédit relais TVA.

Page 29, l'évolution de l'épargne disponible sur 10 ans qui augmente sensiblement en 2015 (+ 430 000 € par rapport à 2014).

Pages 31 et 32, la fiscalité.

Page 32, le produit fiscal augmente de 141 000 € par rapport à 2014

Page 34, l'évolution des dépenses d'énergie qui sont stables depuis 3 ans (-375 € sur les 3 ans).

L'augmentation des dépenses d'électricité est liée à une consommation plus importante mais surtout à l'augmentation du prix du kilowatt qui a augmenté de 10 % sur les 3 ans.

Les dépenses de fioul ont encore fortement diminué, suite à la baisse des cours, tout comme, dans une moindre mesure, le gaz.

Vous pouvez remarquer que les dépenses sont stabilisées depuis 3 ans.

J'ai terminé mes explications et suis à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

M. Duprez.- Page 27, dans les ratios, la dette par habitant. Par exemple pour 2014, le chiffre de 11,85 représente-il la dette par habitant pour Champagnole ?

M. Bouvet.- Oui.

M. Duprez.- Et la ligne du dessous, 1 015, est-ce que ce sont les communes de notre taille ?

M. Bouvet.- Oui.

M. Duprez.- Nous constatons donc que nous avons encore un endettement supérieur

par rapport à la moyenne des communes similaires.

M. Bouvet.- Le gros problème est que nous n'avons les résultats que de 2012, c'est-à-dire 2 ans avant. Il est donc difficile de dire cela, il faudrait tout reprendre.

M. le Maire.- Les chiffres sont les chiffres.

M. Duprez.- Les chiffres sont têtus.

M. le Maire.- Ils ne sont pas trafiqués.

M. Bouvet.- On a eu un petit problème pendant 2 ou 3 ans car nous avons fait de gros investissements en même temps. On a fait la plaine de jeu, la mairie et on a racheté la propriété David. Tout est arrivé en même temps et il faut autofinancer pendant 2 ans la totalité, sachant qu'on retouche les subventions 2 ans après, ainsi que la TVA, donc une fois que c'est fini.

En 2015, l'encours de la dette est descendu à 8,791 millions, il était de 10,32 millions en 2014, donc le chiffre baisse. On est encore au-dessus par rapport à il y a 2 ans dans les autres communes.

M. Duprez.- Il y a donc encore des efforts à faire.

M. Bouvet.- Oui.

M. le Maire.- Il est vrai que nous avons eu quelques années avec des investissements importants, qui ont donc engendré des emprunts importants, ce qui est normal, malgré qu'il y ait eu également des subventions importantes. Cette année est une année de pause au niveau de l'investissement, considérant que nous avons limité l'emprunt à 500 000 € et que nous avons regardé ce que nous pouvions faire avec cela. Il y avait 284 000 € d'engagés au niveau de la réfection de l'école du Boulevard. On a aussi l'apport d'emprunt à rembourser. On est donc dans une année de pause et je pense qu'il fallait le faire, sachant que, l'an prochain, nous allons réenclencher des investissements. Il y a l'école pour 450 000 € par an sur 2 ans, 2017 et 2018.

Avec le ratio 2016, nous allons commencer à nous rapprocher un peu du ratio national du fait de ces investissements importants qui étaient structurants pour notre commune. Il n'y a déjà plus tous les crédits baux qui viennent troubler un peu la discussion. Nous avons soldé le dernier, nous n'en parlons plus, cela ne fera donc plus partie des débats que nous avons régulièrement.

Lorsqu'on est dans une strate, c'est compliqué. On est dans la 5 / 10 000 alors que nous sommes plus près de 10 000 que de 5 000. N'aurions-nous pas un problème avec ceux qui sont à 10 000 qui sont à 1 300-1 400, ou les 5 000 qui sont plus proches de 600-800 ? Je ne sais pas, c'est toujours un problème de strate. On est plutôt du côté haut de la strate et j'espère que ce sera encore le cas pour un moment, qu'on ne repasse pas du côté bas car ce serait catastrophique.

Voilà mon explication.

M. Duprez.- C'était une simple remarque, d'autant que nous avons voté 98 % des projets qui nous ont été présentés. N'allez donc pas voir dans ce qu'on dit ce qui n'y est pas.

M. Pernot.- Il y a deux types d'investissement, les investissements de nature structurante liés aux besoins de nos concitoyens et, effectivement, les écoles restent encore un domaine où la ville doit s'investir de manière significative. Il est clair que le retour sur investissement est nul en termes financiers mais énorme en termes d'attractivité. Si, demain, nous avons des écoles performantes comme celle que nous aurons au Boulevard ou sur l'exterrain annexe du stade, nous serons vite payés en retour.

Ceci étant, il ne faut pas oublier qu'il y a une part non négligeable dans les investissements de la ville qui ont été menés jusqu'alors, qui sont des investissements qui attendent leur retour sur investissement. Quand le retour sur investissement va arriver, je peux vous assurer que cela va donner de l'aise, je pense en particulier à l'investissement sur la maison David. Cette maison a été achetée 600 000 €, il a fallu 2 ans pour la revendre 220 000 € mais vous vous retrouvez avec 4 hectares qui ne vous ont finalement coûté que 400 000 €, ce qui fait 10 € le mètre carré. Je ne devrais pas le dire aussi fort mais lorsqu'on va le vendre à 50, 60 ou 70 € le mètre carré, il est clair que nous allons nous y retrouver. Ceci étant, il faut le viabiliser.

Il va falloir acheter des terrains sur d'autres secteurs de la ville pour permettre l'accueil de nouvelles populations.

Ce qui est intéressant et ce qu'on ne sait pas faire dans la comptabilité publique, c'est de distinguer les investissements productifs et les investissements sans recette. Je pense qu'il serait grand temps qu'il y ait une réforme en la matière qui permette de distinguer ces deux chapitres car cela permettrait d'avoir des ratios d'un autre niveau d'intelligence et de perception. Parce que si c'était grâce à Champagnole, je peux vous assurer que nous serions idéalement positionnés dans les strates, car si on prend chaque investissement structurant nécessaire à nos administrés et sans retour sur investissement, avec des retours "humains", et qu'on les compare aux investissements qui bénéficieront de retour, on s'apercevra que les choses s'égalisent facilement.

Regardez l'évolution du produit fiscal : 340 000 de 2011 à 2012, ce qui fait plus de 300 000 € qui tombent tous les ans dans l'escarcelle de la mairie en plus. C'est une réalité et c'est cette réalité qu'il faut continuer. C'est pour cela que nous devons continuer à accueillir des structures commerciales, des structures industrielles, des habitants nouveaux, de la fiscalité. C'est là la richesse d'une ville et on ne doit jamais se départir de ce résultat. Le reste n'a pas d'importance, si ce n'est qu'à veiller à ce qu'il y ait un équilibre toujours intéressant entre l'investissement productif, celui qui va générer des recettes, et l'investissement structurant, celui qui est fait pour nos concitoyens mais qui est bien pensé. On ne part d'ailleurs pas dans des délires comme on l'a vu dans certaines émissions et c'est le propre des Champagnolais, c'est-à-dire d'avoir toujours été raisonnables, du moins depuis 1983.

M. le Maire.- Je voudrais ajouter un point sur le terrain David. On l'a acheté 600 000 €, on a vendu la maison 220 000 €. Ensuite, on va préparer quatre parcelles à la vente cette année. Il y en a une qui est réservée, au moins deux autres où des gens ont réservé, mais pas fermement, des parcelles de 2 000 m² à 50 €. Simplement avec la vente de la maison et les quatre parcelles de 2 000 m², on arrive déjà aux 600 000 €. Il y aura encore deux grandes parcelles faire de l'autre côté, plus tout le bas. C'est pour vous dire que ce sera vraiment une belle affaire, à terme, pour la commune.

Je voudrais insister sur un point, c'est-à-dire qu'il y a des lotissements qui peuvent parfois être déficitaires à la conception du lotissement. Mais non seulement cela nous permet de conserver les jeunes qui veulent bâtir sur Champagnole et donc d'éviter qu'ils entendent les sirènes des communes aux alentours qui les appellent, quoi qu'ils se calent maintenant sur les prix champagnolais au mètre carré. C'est nous qui donnons le tempo là-dessus. Il y a non seulement ce dont Clément a parlé sur l'emploi, dont l'emploi commercial, plus l'offre de construction, mais il y a un autre effet qui se produit, qui fait que cela nous permet de maintenir quasiment notre population et de ne pas avoir d'autres charges, d'autres désagréments comme les baisses de dotation de l'Etat qui sont dues à la baisse de la population. Car lorsqu'on perd de la population, on perd de la dotation de l'Etat et là, cela peut vite être la descente aux enfers. Je préfère largement que nous soyons dans la situation champagnolaise. Fin des années 70, début des années 80, avec le marasme économique que nous avons connu, il a fallu non seulement amener de l'emploi mais il a fallu aussi que les gens puissent se loger, et il en faut pour tout le monde, pour toutes les bourses. Derrière, s'enclenchent les dotations de l'Etat. On a subi une baisse des dotations de l'Etat, c'est une chose, mais si jamais nous avons perdu beaucoup de

population, dites-vous bien que ce serait encore pire.

J'arrête là car nous allons rester optimistes.

M. Bouvet.- Page 26, il y a un tableau que je surveille depuis 2006 et que Clément surveillait également car nous nous sommes promis de ne pas dépasser l'annuité de la dette d'un million. On le maintient malgré des années difficiles.

M. Duprez.- Nous le surveillons aussi.

Nous allons vous expliquer notre position.

Un petit rappel, le compte administratif et le compte de gestion sont deux comptes différents. S'ils présentent les mêmes chiffres, c'est là que sont arrêtées toutes les dépenses et les recettes d'une collectivité au titre d'une année civile, ils n'ont pas la même finalité.

Je fais tous les ans un petit rappel de comptabilité publique.

Le compte de gestion certifie une comptabilité. Il est établi par le Receveur-Percepteur qui certifie ou non la régularité des comptes de la ville de Champagnole. Le compte de gestion doit donc être apprécié en termes de régularité des actes passés. Comme le percepteur a certifié la régularité des comptes, nous voterons le compte de gestion.

Le compte administratif est l'expression des orientations politiques élaborées par la majorité du Conseil municipal de Champagnole. Il exprime donc le résultat de votre action, il doit donc être apprécié en ces termes. C'est donc bien un vote sur l'action du maire et de sa majorité. Comme vous le savez, nous ne sommes pas dans la majorité du Conseil municipal, nous sommes dans la minorité et nous ne partageons évidemment pas toutes vos orientations. Sans cela, nous serions avec vous, ou vous avec nous.

M. le Maire.- Je préfère la première solution !

M. Duprez.- Je vous avais tendu la perche ! On se connaît !

En conséquence, nous nous abstenons sur le compte administratif puisque nous n'en sommes pas totalement responsables.

M. Bouvet.- Si j'ai bien compris, sur Madame la Trésorière, vous votez pour.

M. Duprez.- Non. Madame la Trésorière certifie la régularité des comptes. Nous votons l'avis de Madame la Trésorière.

M. Bouvet.- Vous êtes pour le compte de gestion. Tout le monde est donc pour.

M. le Maire.- Je ne sais pas. Il faut poser la question.

8. Comptes administratifs 2015

M. Bouvet.- Si vous n'avez plus de questions, nous allons maintenant procéder aux votes des 9 comptes administratifs 2014.

Comme le précise l'article L2121.14 du code général des collectivités locales, « le Maire doit se retirer au moment du vote ».

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir quitter la salle.

(Messieurs Pernot et Saillard sortent de la salle du Conseil municipal)

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ? Trois abstentions.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION
D'ELECTRICITE

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ? Trois abstentions.

COMPTE ADMINSTRATIF DU RESTAURANT MUNICIPAL :

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ? Trois abstentions.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'OPPIDUM :

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ? Trois abstentions.

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LES GRAVIERES :

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ? Trois abstentions.

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT RUE DE LA LIBERTE :

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ? Trois abstentions.

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LE BON ACCUEIL :

Votes pour 24
Vote contre ?
Qui s'abstient ? Trois abstentions.

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT LES LOUATAUX :

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ? Trois abstentions.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL :

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Je vous remercie.

M. Duprez.- Nous vous faisons remarquer que nous nous abstenons alors que nous votions habituellement contre. Il s'agit d'un signe positif de notre part et nous espérons bien avoir un retour de votre part à un moment ou à un autre. Nous faisons un petit pas et nous espérons que, de votre côté, vous en ferez aussi un vis-à-vis de nous et de nos propositions.

M. Bouvet.- Nous en ferons part à Monsieur le Maire.

J'invite Monsieur le Maire à nous rejoindre afin de poursuivre l'ordre du jour.

Passons à l'affectation des résultats et à l'examen des décisions modificatives s'y rattachant.

(Messieurs Pernot et Saillard regagnent leur place en salle du Conseil)

M. Bouvet.- Monsieur Duprez nous a fait remarquer qu'ils s'abstenaient alors qu'habituellement ils étaient contre. Ils espèrent donc un pas dans leur direction.

M. Duprez.- Nous pratiquons la politique de la main tendue en espérant qu'elle soit partagée. C'est un essai pour voir, comme au poker !

9. Affectation des résultats

M. Bouvet.- Nous passons à l'affectation des résultats et à l'examen de la décision modificative qui y est rattachée.

Affectation du résultat du budget principal : 441 127,91 € à l'article 1068 pour apurer le déficit d'investissement 2015 et report du solde, soit 500 335,02 € en recette de fonctionnement à l'article 002.

Affectation du résultat du budget eau : 5 207,34 € au 1068 (pour financer les travaux d'investissement sur le réseau) et report du solde soit 14 225,50 € en recette de fonctionnement à l'article 002.

Affectation du résultat budget régie électrique

Report de l'excédent d'investissement à l'article 001 en recette d'investissement et report de l'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recette de fonctionnement.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Je vous remercie.

10. Décision modificative n° 1/2016

M. Bouvet.- DECISIONS MODIFICATIVES n° 1 DE 2016.

L'objet de ces 5 décisions modificatives, c'est de reporter les résultats de la gestion 2015 dans la comptabilité 2016 avec la condition qu'elles soient toutes équilibrées.

Je vous propose donc de commencer par le feuillet 1 qui concerne le budget principal.

Feuillet 1/5 budget principal :

Surligné en bleu (1) : reprise des résultats 2015 avec en recette de fonctionnement à l'article 002 le montant disponible net (500 335,02) € après l'affectation du résultat 2015.

Surligné en jaune (2) : Intégration des restes à réaliser 2015 (448 317 € en dépense et 349 000 € en recette)

Surligné en orange (3) : la régularisation des recettes EDF encaissées à tort sur le budget ville en 2015 et le réajustement pour la même somme des prévisions de recettes inscrites en trop sur le BP 2016.

Surligné en vert (4) : 320 901,02 € d'achat de terrains au compte 2118 (consorts Pernot et divers) qui permettront de viabiliser de nouveaux lotissements.

Cette dépense reviendra en recette sur un prochain budget puisqu'à la création du lotissement, le budget lotissement « achètera » le terrain au budget ville.

108 000 € destinés à la réfection des trottoirs rue Clémenceau.

M. le Maire.- Une précision. C'est lié au Tour de France. Le Conseil départemental refait le tapis d'enrobé qui est entre le rond-point Foch-Clémenceau et le passage à niveau. La

rue Clémenceau a déjà été refaite, ce tronçon était mauvais. Considérant que le Conseil départemental, le long d'anciennement Casino, le long des aciéries, va refaire le tapis d'enrobé, il aurait été bête de refaire le petit tapis d'enrobé sans que nous refassions les trottoirs. On remet donc à neuf tous les trottoirs entre le carrefour Foch-Clémenceau et le passage à niveau.

M. Duprez.- Est-ce que le Tour revient l'année prochaine ? *(Rires)*

M. le Maire.- C'est une opportunité qu'il fallait saisir. Comme on a un excédent, on peut le faire. L'appel d'offres a été réalisé, les travaux commencent la semaine prochaine. C'est la SJE qui a été retenue.

M. Bouvet.- Il y a encore 15 000 € pour la mise en sécurité du château d'eau.

M. le Maire.- Ça fait mal ! Le château d'eau est classé monument historique. Il se trouve que pour faire des travaux quels qu'ils soient sur un monument historique, il faut un permis de construire. Là, il faut changer une pierre, une pierre importante, certes, puisque c'est la pierre qui se trouve au-dessus de la porte, le linteau. Pour changer un linteau, il nous faut obligatoirement déposer un permis de construire. Il fallait donc qu'un architecte dépose pour nous le permis de construire, que nous prenions une entreprise agréée par les monuments historiques pour venir changer un caillou ! C'est pour cela que nous avons programmé 20 000 €. Là-dessus, nous aurons une subvention, nous ne savons pas combien.

Sachant que c'est de l'argent public, ça coince un peu ! Mais il faut mettre cela car ce linteau est à moitié cassé en deux, un élément s'était détaché et avait failli assommer la secrétaire de l'union commerciale qui avait son bureau dans le château d'eau. Comme je ne tiens pas à avoir la mort de cette dame sur la conscience, ou de celui qui va venir pour remonter l'horloge, nous allons changer le linteau. Il y a des conditions qui sont telles du fait que ce soit classé monument historique que nous sommes coincés.

Je serais bien tenté de le faire sans rien demander mais nous avons peut-être encore quelques subventions à demander à ces personnes d'ici quelques années, si je regarde le monument communal qui se trouve derrière nous, qui est bien fissuré, et il y en a bien d'autres.

M. Duprez.- Monsieur Jean part en retraite.

M. le Maire.- Il va nous manquer. C'est un personnage ! Sachant que j'en parle en bien, il était très compétent.

Voilà pour l'explication sur les 15 000 €.

M. Bouvet.- Surligné en gris (5) : ouverture de crédits complémentaires pour les amortissements (amortissement d'une étude et du logiciel de comptabilité non inscrit au BP 2016)

La dépense de fonctionnement au compte 6811 (chapitre 042) est équilibrée par une recette identique au chapitre 040 en investissement via le virement entre section (021/023).

Feuillet 2/5 budget eau :

Affectation du résultat 2015 en section d'investissement (article 1068) et reprise de l'excédent d'investissement (article 001 en recette d'investissement).

L'excédent d'investissement reporté (9 404,66 €) les restes à réaliser (14 612 €) et l'affectation partielle du résultat de fonctionnement (12 000 €) permettent d'inscrire une dépense de 12 000 € HT à l'article 2315 pour financer les travaux sur le réseau).

Feuillet 3/5 budget régie municipale de production d'électricité :

Reprise des excédents d'investissement et de fonctionnement.

Feuillet 4/5 budget restaurant :

Reprise du déficit de fonctionnement (article 002 en dépense de fonctionnement) et de

l'excédent d'investissement (article 001 en recette d'investissement).

Le déficit de fonctionnement est financé par une recette supplémentaire de 18 844,23 € aux articles 7067 et 70688 (repas scolaires et prestations du self).

L'excédent d'investissement est équilibré par une dépense pour l'achat de matériel à l'article 2188 en dépense d'investissement.

Feuillet 5/5 budget oppidum :

Reprise de l'excédent d'investissement (article 001 en recette d'investissement) qui est équilibré par une dépense par l'achat de matériel divers à l'article 2158 en dépense d'investissement.

Y a-t-il des questions sur ces décisions modificatives ?

Je mets au vote :

DECISIONS MODIFICATIVES N° 1/2016 :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vais prendre la parole puisque Serge a déjà beaucoup parlé.

11. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2015

M. le Maire.- " L'article L 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

- Montant des acquisitions 2015 : 334 434,43 €

- Montant des cessions 2015 : 311 002,60 €"

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pour l'année 2015."

Vous avez le détail au verso du rapport. Il est vrai qu'il y a des choses qui sont encore en suspens, il y a des garages qui sont passés dans les ventes. Je vais énormément chez le notaire pour signer des ventes de garage que nous avons construits. On a acheté quelques terrains, sachant que le terrain Boitard avait été payé sur 3 ans. On a donc fini de le payer. Il y a encore pas mal de parcelles à vendre pour l'an prochain.

C'est tout ce que j'avais à dire, vous avez tout le détail.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

12. Admissions en non-valeur

M. Bouvet.- "Après avis favorable de la commission des finances réunie le 18 mai dernier et sur proposition de Madame le Receveur Municipal, il est proposé au Conseil municipal d'admettre les créances suivantes en non-valeur :

Budget Général : location de salle et charges pour les années 2008 à 2014 (3 455,26 €)

Titres 1441 et 1831 de 2008, 1416 et 1478 de 2009, 1540 et 1821 de 2010, 1608 et 1628 de 2011, 1222 et 1527 de 2012, 1211 et 1269 de 2013 et 927 de 2014

Soit un total de 3 455,26 €, les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits à l'article 6541 du budget primitif 2016 de la commune."

Ce sont des loyers que nous n'avons pas encaissés.

M. le Maire.- C'est une association qui œuvrait pour la bonne cause et qui n'avait pas de revenus. C'est une association qui œuvrait pour l'hépatite. On n'en parle plus.

Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE, EVENEMENTIEL

13. Bourse projet jeune

M. Grenier.- "M. Gattaz Benjamin, pratiquant le snowboard cross, sollicite une bourse « projets jeunes » pour contribuer au financement de son intégration à l'équipe de France Junior pour la saison 2016/2017.

Etudiant au lycée de Villard de Lans en section sport études, il prépare un bac Scientifique et pratique le snowboard cross en compétition au sein du club du Grand Bornand.

Son objectif sportif est de réaliser des podiums en Coupe d'Europe et en Championnat du Monde pour continuer son ascension au sein de l'équipe nationale.

Le coût d'une saison sportive, estimé à 26 200 €, comprend en particulier les frais de stage en station ainsi que le coût des déplacements.

Après étude du dossier, les membres de la Commission Jeunesse, Événementiel réunis le mercredi 18 mai 2016 ont émis un avis favorable pour l'octroi d'une bourse d'un montant de 1 000 € en précisant qu'il s'agissait d'une aide ponctuelle pour l'intégration de M. Gattaz Benjamin à l'équipe de France Junior de snowboard cross."

Pourquoi cette demande a-t-elle attiré notre attention et a-t-elle finalement recueilli l'accord de la commission ? C'est parce que pour attribuer ces bourses jeunes, on regarde l'originalité du projet. Il est vrai que ce garçon s'avère être un sportif de très haut niveau. Il discutera le championnat du monde. Il a le potentiel pour réaliser des podiums en championnat du monde et en championnat d'Europe. La commission s'est prononcée favorable pour une aide par le biais de la demande d'une "bourse jeunes", en précisant toutefois qu'on l'accompagnerait une seule année.

M. Duprez.- En contrepartie, est-ce qu'il aura un logo de Champagnole sur son équipement ? Ce serait un minimum.

M. Grenier.- Oui, bien sûr.

M. le Maire.- Pour l'instant, il n'a rien. On verra cela si on lui attribue la subvention.

M. Duprez.- Les jeunes ont tous des logos sur leur bonnet.

M. le Maire.- Ce garçon a fini deuxième au championnat de France cette année, il est cadet. Il a fini deuxième au championnat de France sénior derrière le triple champion du monde qui est français. Les journaux en ont parlé il y a peu de temps. C'est un garçon qui a une valeur. J'ai rencontré son père il y a quelque temps et je ne savais pas qu'il y avait un garçon originaire de Champagnole de ce niveau-là.

M. Duprez.- Raison supplémentaire pour qu'il ait un beau logo de la ville de Champagnole.

M. le Maire.- On va voir ce qu'on peut faire. C'est le deuxième du championnat de France derrière le triple champion du monde ! C'est tout de même quelque chose.

M. Dussouillez.- Cela reste tout de même des budgets élevés.

M. le Maire.- Il faut que sa famille puisse suivre.

M. Duprez.- Nous votons pour à condition qu'il ait le logo de la ville de Champagnole visible.

M. Grenier.- Sous réserve d'un logo aux couleurs de Champagnole, qui est pour l'attribution de cette bourse ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Il y a eu une demande à la commission sportive également qui n'a pas souhaité accompagner ce jeune. J'aurais peut-être dû le dire avant.

Je peux aussi préciser qu'il y a eu un petit débat sur le sujet. On a vraiment épluché le dossier, cela a nécessité une discussion importante.

M. Dussouillez.- Il faudra qu'il vienne présenter sa saison au Conseil.

M. Grenier.- C'est un peu compliqué car il est déjà en préparation.

14. Attribution de subvention - Course voitures à pédale

M. Grenier.- "L'Association Team Haut-Doubs sollicite la Ville de Champagnole pour organiser une 5ème édition de course de voitures à pédales.

Cette course prévue le dimanche 28 août 2016 de 13 h 30 à 18 heures connaît chaque année un large succès."

C'est maintenant quelque chose de traditionnel, qui sera enrichi cette année par une version créée par le Conseil municipal des enfants. Comme cela s'appelle-t-il ?

Mme David-Rousseau.- Champa'Trott, avec des trottinettes et des tracteurs pour les

petits.

M. Grenier.- On avait régulièrement des réflexions de personnes, lorsque nous parlions de voitures à pédale, nous disant qu'il y avait un côté enfantin. Les conseillers municipaux enfants nous ont donc fait cette remarque et, suite à cela, il y aura une autre course qui aura lieu autour de l'église dans l'après-midi.

"Les conditions d'organisation sont identiques à celles de 2015 avec la mise en place d'un circuit au centre-ville (fermé à la circulation) et des prix récompensant les voitures les plus rapides, les mieux agencées ainsi qu'un prix pour les voitures réunissant les deux critères précédents.

La participation financière de la Ville de Champagnole s'établit à 800 €. Cette somme comprend l'inscription sur un calendrier officiel ainsi que la participation aux frais de préparation et d'encadrement. Elle est attribuée à la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales dans le cadre d'un contrat d'organisation.

Ce contrat inclut le versement d'une prime de 85 € par voiture engagée (maximum de 30 voitures) qui est financée par des sponsors locaux.

La Commission Jeunesse Événementiel réunie le mercredi 18 mai 2016 est favorable à l'organisation d'une nouvelle édition de course de voitures à pédales dans les conditions fixées ci-dessus en y associant le Conseil municipal des Enfants qui proposera en parallèle de la course officielle une course de trottinettes et de tracteurs décorés pour faire participer les plus jeunes à la manifestation.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser :

- le versement d'une somme de 800 € à la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales pour l'organisation d'une épreuve le dimanche 28 août 2016.

- l'attribution d'une prime de 85 € par voiture engagée."

Je rappelle les horaires : 13 h 30 à 18 heures, puisque nous avons évoqué la possibilité d'effectuer cette course en nocturne, ce qui pourra être une possibilité pour l'année prochaine.

Avez-vous des questions ?

M. Duprez.- Serait-il possible, là aussi, de connaître l'investissement concret de la ville de Champagnole par rapport à cette organisation ?

M. le Maire.- On va le demander.

M. Duprez.- Merci.

Pour toutes les manifestations, il est nécessaire que les Champagnolais sachent ce qu'ils paient. Merci.

M. Grenier.- Y a-t-il d'autres observations ou d'autres questions ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. C'est un événement qui a énormément de succès.

15. Rapport d'activité de Champa'loisirs

M. Grenier.- On vous a distribué le rapport d'activité 2015 du service de Champa'loisirs. C'est un document dont vous avez maintenant l'habitude puisqu'il reprend toujours la même formule. Je passe la page du sommaire, la page de l'organigramme où se

trouvent tous les intervenants, tout le système d'organisation, le personnel d'animation, la répartition en chiffres. Je ne vous en fais pas une lecture en détail, ce serait trop long.

Le service est composé de 20 agents titulaires et d'animateurs non-titulaires recrutés en fonction des besoins. C'est une formule qui me plaît énormément, ce qui n'est pas très important mais j'y suis attaché parce qu'on a une variable d'ajustement sur les animateurs non-titulaires. Ceci nous permet une réactivité immédiate lorsque nous avons des besoins. Je salue d'ailleurs les personnels qui font preuve d'une grande souplesse dans leurs horaires et leurs disponibilités. C'est un mécanisme qui est très intéressant pour nous parce qu'il permet de réguler le nombre d'animateurs proportionnellement au nombre d'enfants accueillis et de répondre à toute demande car on nous demandait souvent, par le passé, d'avoir la plus grande souplesse d'accueil possible et d'être le plus rigoureux possible sur le nombre d'intervenants.

Je souligne également le fait que nous n'avons que des stagiaires. 21 stagiaires ont été accueillis en 2015. Il est important qu'un service comme Champa'loisirs accueille des stagiaires ou des formations diverses qui sont énumérées. Ce sont des gens qui sont souvent dans des formations qui ont un lien avec les activités de Champa'loisirs.

Je vais vous parler de l'accueil extrascolaire, donc sur les périodes de vacances scolaires. Un tableau vous rappelle les fréquentations. Vous pouvez facilement voir qu'elles sont en baisse. On peut relier cette baisse à plusieurs éléments. On pourrait faire le parallèle, par exemple, avec la baisse des effectifs scolaires. On pourrait aussi faire une remarque sur le fait que les accueils du mercredi sont différents depuis les nouveaux rythmes scolaires. Les personnels de Champa'loisirs se décarcassent pour être le plus possible innovants. Je vous rappelle que les tarifs d'accueil sont très bas.

Page 10, le centre aéré, le centre aéré classique que tout le monde connaît. Les enfants de 3 à 5 ans sont accueillis durant le mois de juillet à Champa'loisirs et les enfants de 6 ans et plus vont au centre aéré. Au mois d'août, toutes les tranches d'âge sont accueillies au centre aéré. Ceci paraît anodin mais permet aux enfants qui sont accueillis deux fois, sachant que c'est souvent les plus grands, de ne pas être accueillis deux fois dans la même structure et donc d'avoir des petites variantes.

C'est pareil, le système repose sur des agents employés à l'année et sur des non-titulaires pour travailler avec une variable d'ajustement très forte où on demande beaucoup de souplesse et d'adaptabilité selon les besoins, selon les fréquentations, selon la météo car les effectifs bougent. Les gens sont vraiment très versatiles, un gamin peut ne venir que deux jours, etc. On s'adapte donc en permanence, on essaie de répondre au mieux.

On constate aussi les mêmes baisses. On peut toujours faire le parallèle avec la baisse des effectifs scolaires, avec la météo également. On constate régulièrement que lorsqu'il fait très chaud, on a tendance à ne pas avoir les plus petits. On essaie de maintenir un maximum de qualité dans ce qui est proposé aux enfants, ainsi que de la diversité.

Page 12, Champa'sports, pareil sur la période de juillet et août avec des camps qui ont été proposés l'année dernière avec plus ou moins de succès. Les tarifs sont également défiant toute concurrence et on essaie de faire au mieux avec des enveloppes budgétaires très serrées.

L'accueil périscolaire de Champa'Loisirs est maintenant quelque chose qui parle à tout le monde, je n'ai pas de commentaire particulier sinon toujours avec la plus grande des souplesses. Les gens téléphonent le matin pour l'après-midi ou pour le soir, ils décommandent, recommandent ou réservent. La règle est la souplesse et l'accueil d'un maximum d'enfants. Nos services s'adaptent, chaque fois que possible, toujours avec la même règle sur nos personnels non titulaires.

Vous avez un peu plus de détails sur les fréquentations des navettes. Ceux que cela passionne liront tous les détails. C'est pareil avec le système de navettes, toujours le même raisonnement : le plus de souplesse possible et le plus de services possible. Pareil pour les accueils le matin, on commence à 6 h 45. On a quelques demandes pour commencer à 6 heures pour des enfants en très bas âge, nous n'avons pas répondu favorablement. Ce sont notamment des gens qui partent travailler en Suisse. Ce n'est qu'une ou deux demandes auxquelles nous

n'avons pas répondu favorablement car cela fait très tôt pour ces enfants. J'ai participé cet après-midi à une réunion pour traiter des cas du service périscolaire et tout le monde s'étonnait de la lourde journée de ces enfants de primaire, notamment des écoles maternelles. Il n'est pas rare de trouver des enfants pris en charge de 6 h 30 le matin jusqu'à 18 heures le soir. Ils font des journées que nous aurions du mal à faire, ils sont confrontés à une vie collective importante.

Vous avez des statistiques. Je ne ferai pas de commentaires sur les chiffres, c'est toujours un peu la même tendance, un peu à la baisse. On fait le maximum pour qu'on puisse considérer que ce n'est pas dû au contenu des activités ni à la disponibilité des services. Je suis convaincu que ce sont d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte.

Une grosse activité aussi à Champa'Loisirs au niveau du Conseil municipal des enfants. Je vais passer la parole à Cathy pour la présentation de cette page, sachant que je ne l'ai absolument pas prévenue.

Mme David-Rousseau.- Le Conseil municipal des enfants, en 2015, a bien commencé son mandat en proposant plusieurs animations, plusieurs projets. Pendant l'été, il y a une balle aux prisonniers, une flash-mob pour la fête de la musique. Ces deux activités vont être reconduites cette année, avec une balle aux prisonniers sur plusieurs jours, du 11 au 15 juillet. Ensuite, les petits enfants ont organisé un spectacle pour le Téléthon. Nous n'avons pas eu énormément de monde, ils ont tout de même reçu une certaine somme pour le Téléthon.

Les enfants ont travaillé sur la création d'une ludothèque qui a déjà recueilli pas mal de jeux. Pour le moment, on a amené des jeux dans les accueils périscolaires pour voir comment la ludothèque allait fonctionner. On essaie déjà dans les accueils périscolaires pour voir si le projet marche comme il faut. On essaiera après de diversifier les propositions des horaires pour ajuster si nécessaire. C'est à l'essai mais on a déjà des jeux à disposition dans les accueils périscolaires.

M. Grenier.- Une vraie ludothèque demande un certain nombre de contraintes, notamment un investissement personnel qui serait peut-être un peu trop important. On essaie donc de jauger les besoins réels avant de nous lancer dans une aventure plus importante.

Cathy a oublié de dire que ce Conseil municipal des enfants allait bientôt être renouvelé, mais je lui laisse la parole.

Mme David-Rousseau.- On va renouveler le Conseil des enfants. Il y aura de nouvelles élections à la rentrée de septembre. On change tout le monde.

M. Grenier.- Si je ne dis pas de bêtises, il y aura deux mandats, on n'en fait pas trois, ce qui serait un peu compliqué puisque c'est assez fastidieux. Il faut énormément de temps pour faire ces élections, on passe dans toutes les classes. Il y aura donc deux mandats sur le mandat et là, c'est le deuxième, cela va donc très vite.

Mme David-Rousseau.- Comme vous avez pu le voir, les enfants ont participé à toutes les cérémonies ou presque, ils sont présents en petit nombre ou en plus grand nombre par moments. Ils participent également aux autres commissions par rapport à la course de voitures à pédale, aux balcons fleuris, à la parade de Noël, ainsi qu'à l'animation de la semaine bleue. Ils ont donc participé en petits groupes à plusieurs autres domaines et ils en sont enchantés.

M. Grenier.- Merci Cathy.

On se retrouve à la page 29 avec la salle d'accueil qui est la salle des Combettes. Elle a été ouverte aux jeunes en soirée et en journée tout au long de l'année 2015. L'encadrement est assuré par Mustapha Manal et ils ont réalisé une activité principale qui était le foot en salle. Ils ont accès à la salle des Louaitaux pour faire cette activité en salle. C'est une organisation, un petit point de travail qui nous permet d'être au contact avec une partie de la jeunesse des quartiers et d'avoir un baromètre sur ce qui se passe, de créer du lien autour de ce petit foyer de jeunes.

C'est sans grande prétention mais cela a une certaine efficacité.

En page 30, vous trouverez un rappel des bourses-jeunes qui ont été attribuées en 2015. On avait une grosse épopée de 4L, au total deux plus une autre, je crois, toute une activité de prévention en santé. On est associé à une représentation théâtrale, on travaille avec le lycée et avec l'école Jeanne d'Arc. Ce sont des actions qui sont menées et pour lesquelles nous avons des financements.

Après, on se trouve extrêmement présents - et là, je m'associe aux services puisque c'est bien sûr avant tout les services, et je les remercie pour leur investissement – sur la communication à l'événementiel, une manifestation en affiches. On a listé un peu tous les événements où nous avons été soit très sollicités, soit complètement associés, soit partiellement, avec un vrai talent de création d'affiches. Il faut savoir que toutes ces affiches sont réalisées en interne par Gérald Bernard qui fait preuve tout le temps d'imagination. En général, c'est assez subtil. Souvent, le premier jet est assez satisfaisant.

Ensuite, on se retrouve dans les contrats d'objectifs jeunesse. Dans le cadre de ce dispositif, cofinancé par le Conseil départemental du Jura et la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, deux actions ont bénéficié d'une subvention : les chantiers d'été pour un montant de 4 000 € et un camp d'adolescents pour un montant de 500 €.

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Dans le cadre du CLSPD, l'action de médiation organisée en soirée pendant les congés scolaires a bénéficié d'une subvention de 2 500 €. C'est simplement pour dire que nous sommes systématiquement associés à ces démarches-là.

Le contrat enfance et jeunesse qui concerne les accueils de loisirs périscolaires des écoles maternelles a été renouvelé en 2014 pour une période de quatre années de 2014 à 2017. L'évolution du contrat porte sur la prise en compte d'un poste de coordination avec un financement de 17 645,95 € s'ajoutant aux 28 840,10 € annuels.

Il est important de voir qu'à partir du moment où on se met dans des cadres particuliers, on peut bénéficier de ces subventions qui sont tout de même importantes puisque c'est la prise en charge directe de postes qui sont attribués à ces services.

On arrive à la fin du document. Vous trouverez des détails complémentaires à l'intérieur. J'ai l'habitude de dire que c'est un peu une usine à gaz, rien qu'en voyant les doubles pages événementielles.

M. le Maire.- Merci Pascal.

Mme David-Rousseau.- Je voudrais juste ajouter que le Conseil municipal des enfants a été très bien reçu au Conseil départemental par Monsieur le Président le 29 octobre 2015.

M. Grenier.- Et puis également au Parlement européen.

Mme David-Rousseau.- Ce sera en 2016.

M. Grenier.- Avez-vous des questions ? Je ne sais pas si je dois mettre au vote.

M. le Maire.- Non, il y a seulement une obligation de le présenter au Conseil.

M. Grenier.- Je félicite encore les services pour leur implication.

M. le Maire.- Merci, Pascal, pour toutes ces explications.
Nous passons à la suite de l'ordre du jour.

16. Modification des indemnités des élus

M. le Maire.- Vous avez le tableau.

"Le 21 avril 2016, après avoir sollicité l'avis du Conseil municipal, le maire a pris un arrêté déléguant une partie de ses fonctions à Mme Catherine David-Rousseau, conseillère municipale.

Les conseillers municipaux auxquels un maire délègue une partie de ses fonctions en application de l'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales peuvent percevoir une indemnité, sous réserve de respecter le crédit global des indemnités qui découlent de l'article L. 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé d'établir le tableau des indemnités comme suit :

Fonction	Taux (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute	Majoration chef-lieu de canton (15%)	Total
Maire	55	2090.81 €	313.62 €	2 404.43 €
1er adjoint	25	950.35€	142.55€	1 092.90 €
2ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
3ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
4ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
5ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
6ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
7ème adjoint	0	0	0	0
Conseiller Délégué	9	342.13	0	342.13
Conseiller Délégué	9	342.13€	0	342.13 €
Conseiller Délégué	9	342.13€	0	342.13 €
Total mensuel (arrondi) :	202	7678.90	997.87	8676.77
Total <u>annuel</u> :		92146.8	11974.44 €	104121.24 €

Cette disposition prend effet selon la date de nomination et les membres du Conseil municipal sont appelés à délibérer."

Considérant la nomination de Madame Cathy David-Rousseau en tant que conseillère déléguée, il faut rectifier le tableau d'indemnités des élus.

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- Nous ne sommes pas concernés, donc nous nous abstenons.

M. le Maire.- Je mets au vote : qui est contre ?

Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Merci.

17. Désignation de représentants au comité de programmation du programme Leader

M. le Maire.- "Les Communautés de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura et Plateau de Nozeroy se sont associées pour déposer une candidature au programme européen Leader au nom du Pays de la Haute Vallée de l'Ain. Ce programme vise à soutenir le

développement local dans les territoires ruraux pour une durée de 5 ans. A terme, il s'agit de permettre à des projets publics ou privés de bénéficier de financements européens.

Fin décembre 2015, le Pays de la Haute Vallée de l'Ain a été sélectionné par la Région pour mettre en œuvre le programme Leader 2014-2020. Ainsi, une enveloppe de fonds européens de 2,5 millions d'euros a été allouée au territoire pour les 5 prochaines années.

La gouvernance du programme Leader est fondée sur un partenariat entre acteurs locaux publics et privés. Le comité de programmation constitue l'instance décisionnelle composée de membres publics et privés (représentants d'organismes socioprofessionnels, d'associations, d'entreprises, chambres consulaires, ...) à plus de 50 %.

Le Comité de Programmation de la Haute Vallée de l'Ain sera composé de 20 membres titulaires accompagnés de leurs suppléants. Conformément aux principes Leader, le collège public comportera 9 membres et le collège privé 11 membres. Les deux EPCI seront chacune représentées par leur Président et un Vice-Président. La ville de Champagnole aura un représentant accompagné de son suppléant.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de désigner le représentant de la commune ainsi que son suppléant."

M. le Maire.- Ce ne sera pas moi le représentant. Clément sera déjà représentant en tant que président de la communauté de commune. Je vais être représentant en tant que président du Sictom. Il nous faut donc désigner au sein de cette assemblée un délégué titulaire et un délégué suppléant.

J'ai reçu les candidatures de Monsieur David Dussouillez et de Monsieur Jean-Louis Duprez pour l'instant. Nous avons deux solutions, soit vous vous présentez les deux comme titulaires avec, chacun, un suppléant, soit vous vous présentez l'un comme titulaire et l'autre comme suppléant, sachant que les deux élus siégeront à toutes les réunions.

Messieurs, dites-moi comment vous souhaitez vous présenter.

M. Dussouillez.- J'ai fait acte de candidature parce que tu me l'as demandé étant donné que tu ne pouvais pas siéger en tant que maire. Ayant suivi depuis le début de la Com'com plusieurs programmes Leader, je trouve qu'il est tout à fait normal que la ville soit représentée par le maire en premier lieu et, comme il ne peut pas, par son premier adjoint. C'est pour cette raison que j'ai accepté d'être candidat. Je suis donc candidat à ce poste.

M. Duprez.- On ne m'a rien demandé mais je suis intéressé par le programme Leader pour avoir conduit cela durant de nombreuses années dans ma vie professionnelle et pour avoir également suivi ce qui se faisait à la communauté de communes. Je suis disposé à être suppléant, si vous en êtes d'accord, puisque nous sommes minoritaires.

M. le Maire.- Je suis d'accord avec ce scénario.

M. Duprez.- Voilà la proposition sensée que nous vous faisons.

M. le Maire.- Pour laquelle je t'ai tendu la perche dans mon discours.
Peut-on voter à main levée ?

M. Duprez.- Si tout le monde est d'accord sur le principe, on peut voter à main levée. A moins que quelqu'un veuille un vote à bulletin secret.

M. le Maire.- Nous allons donc voter pour un binôme.

M. Dussouillez.- La parité n'est pas respectée.

M. Duprez.- Je n'ai pas de problème avec la parité.

M. le Maire.- Elle n'est pas obligatoire.

Pour les représentants du programme Leader, avec Monsieur Dussouillez en tant que titulaire et Monsieur Duprez en tant que suppléant, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. Duprez.- Merci pour votre confiance.

M. Bouvet.- Félicitations !

M. le Maire.- Il ne me reste plus qu'à me faire élire au Sictom !

17. Avis du Conseil municipal sur le projet de fusion entre la CCCPHJ et la CCPN

M. le Maire.- "Par courrier en date du 2 mai 2016, Monsieur le Préfet du Jura a notifié au Maire de Champagnole l'arrêté fixant le projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura et la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy.

La création de ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de cette fusion sera prononcée par arrêté préfectoral après accord de la moitié au moins des Conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer favorablement, ou non, sur ce projet de périmètre."

Avant de laisser la parole à Monsieur le Président de la communauté de communes qui est en premier lieu concerné par cette fusion de Com'com, je souhaite dire qu'il y a tout de même des choses bizarres dans la loi. On nous dit qu'on a le droit de dire oui ou non, d'autant plus que nous représentons plus d'un tiers de la population. Ensuite, la loi oblige des fusions et Nozeroy ne peut fusionner qu'avec nous. Il y a donc certaines contradictions dans tout cela ! Nous n'allons pas refaire le débat que nous avons déjà eu sur la grande Com'com, on ne va donc pas reparler de notre fusion avec les gens de Nozeroy, ce qui ne va pas être facile sur certaines compétences. Je vous garantis que ce ne sera pas facile.

Que nous dit la sagesse dans cette affaire ? Est-ce qu'on dit oui ou non ? Pour moi, je vous le dis franchement, la sagesse consiste à dire oui. Je n'ai pas envie de rentrer dans un conflit avec Monsieur le Préfet que je tiens en haute estime.

C'est inévitable, sachant que, dans 4 ou 5 ans, nos successeurs vont redélibérer parce que cela ne va pas s'arrêter là. Il y a eu une mise en arrière, au départ, sur la loi. Maintenant, lorsqu'une loi sort, il y a derrière des exceptions qui sont votées. Là, on tombe dans le cas des exceptions, sachant que certains sont bien plus des exceptions que nous. Il fallait mettre le seuil à 40 000 tout de suite, à 30 000 ou à 50 000, je n'en sais rien mais on n'en parlerait plus. Avec des exceptions "montagne", des exceptions de ceci ou de cela, on ne s'en sort pas.

Le problème, c'est qu'on nous dit de fusionner et que nous verrons bien après ce que nous allons faire. La loi a été votée ainsi ! Mais parfois, certaines lois prises dans l'urgence obligent les gens à discuter ensemble.

Monsieur Pernot, Président de la Com'com Champagnole Porte du Haut Jura.

M. Pernot.- La situation a été bien résumée, je ne vais donc pas m'appesantir sur le sujet. Que ce soit au niveau du Conseil municipal ou de la communauté de communes, nous avons un choix plus ambitieux. Ce choix consistait à réunir les communautés de communes de Poligny, Arbois, Salins, Champagnole et Nozeroy pour effectivement avoir un poids par rapport à la construction de la future grande région Bourgogne Franche-Comté pour nous permettre d'être entendus.

Je puis vous assurer qu'aujourd'hui, après quelques semaines d'expérience de discussions au plus haut niveau, c'est-à-dire dans les commissions où la ville de Champagnole n'est pas, ou du moins où elle n'est représentée que par ma petite personne, avoir du poids sera compliqué. Objectivement, la ville de Champagnole n'est pas dans le schéma puisque la communauté de communes de Champagnole est certes représentée par ma petite personne en tant que Président du Conseil départemental mais elle n'est pas retenue dans le champ des discussions. L'histoire est en train de se construire. Elle se construit avec les communautés de communes, communautés d'agglomération importantes. C'est-à-dire qu'autour de la table, puisqu'on discutait justement des compétences à venir, en particulier économie, culture, tourisme et sports, dans le cadre d'une commission organisée par la Région, étaient présentes les grosses communautés d'agglomération, c'est-à-dire que le Jura était représenté par le Président du Conseil départemental, donc moi-même, par Jacques Péliissard, par un représentant du Grand Dole qui était Jean-Pascal Fichère et également par un représentant des communautés de communes de moins de tant d'habitants. Nous étions dans un schéma où nous nous sommes aperçus, au bout de 10 minutes de discussion, que le pouvoir était pris par les grosses agglomérations. Les grosses agglomérations, il n'y en avait pas 50, il y en avait deux, c'étaient Le Creusot et Dijon. Monsieur Repsamen a tout de suite dit, dans la réunion, le tempo qu'il entendait donner à la compétence économique. Force a été de constater que même les élus régionaux l'avaient un petit peu modeste par rapport à une telle puissance. Je rappelle que le bassin de vie de Dijon, c'est 450 000 personnes, additionné au Creusot qui compte plus de 100 000 habitants avec sa communauté de communes, c'est une puissance de feu phénoménale !

Quel sera le positionnement, demain, de territoires comme les nôtres face à la puissance de feu de ces personnages-là alors que nous n'aurons pas réussi à au moins établir une communauté de communes de 50 000 habitants ?

C'est pour cela que ces histoires de communautés de communes dites XXL ont été raillées, décriées, moquées et pas seulement en référence à ceux qui portent le projet mais également par rapport à l'importance du territoire. Ceci étant, il n'y avait que 50 000 habitants dans ces communautés de communes XXL. Avec 50 000 habitants, pour peser maintenant dans les discussions au niveau régional, il va falloir se lever de bonne heure !

J'ose espérer que le pouvoir régional sera suffisamment habile, puisque nous avons tendu plein de perches à Madame Dufay pour lui faire comprendre que si elle s'appuyait sur les schémas départementaux, si elle s'appuyait sur les départements, elle pouvait éviter le piège de devenir dépendantes des communautés d'agglomération. Mais, a priori, dans la mesure où il est vrai que sur huit départements, six sont portés par une majorité qui n'est pas la sienne, elle n'est pas tellement tentée de venir sur ce terrain-là. Elle a tort puisque je connais parfaitement les six présidents ou présidentes de ces départements, tout le monde a les bras ouverts pour qu'elle vienne travailler avec nous de sorte que nous ne tombions pas dans ce travers. Elle est en train de s'y précipiter ! C'est ce que je regrette le plus pour l'instant dans les débats et c'est pour cela que j'ose espérer qu'on revienne, demain, à de meilleures considérations.

Ceci étant, c'est la réalité actuelle suite aux constructions qui ont été proposées par les schémas des différents départements. Dans le nôtre, puisque les maires des communes de Poligny et d'Arbois ont refusé la communauté de communes que le préfet avait proposée et qui semblait la plus pertinente pour nous, c'est-à-dire Poligny, Arbois, Salins, Champagnole, Nozeroy, aujourd'hui, il est clair que, dans une logique de solidarité, on doit accepter de travailler avec nos amis de Nozeroy. Il est clair que nous allons constituer une communauté de communes de moins de 24 000 habitants, où les logiques de proximité ne sont pas aussi avérées que certains

voudraient bien nous le faire croire.

Nozeroy avait une autre solution qui était de s'orienter vers les territoires du Doubs, mais les préfets - et je le leur rappellerai en temps utile - n'ont pas souhaité qu'il y ait des montages interdépartementaux. Ceci certainement, et à juste raison, pour garder l'identité départementale parce que, demain, vous verrez que cette identité reviendra à la mode, tant ces grandes régions, avec tous les pouvoirs qui leur sont conférés, me semblent trop éloignées du citoyen. Toujours est-il qu'aujourd'hui, le schéma qui nous est proposé est de nous unir à Nozeroy qui doit trouver une solution. Et leur seule solution, dans la mesure où ils n'ont pas le droit d'aller avec le Doubs dans la mesure où ce n'est pas souhaité par les préfets, est de venir avec nous. Nous les accueillons bras ouverts. Ceci étant - et c'est pourquoi il est important que la parole que nous faisons entendre dans cette enceinte soit préservée et gardée pour l'avenir -, nous le faisons bien volontiers.

Les choses auraient pu se passer différemment si les préfets avaient accepté d'ouvrir les frontières départementales. Ils n'ont pas voulu le faire. Nous accueillons donc bien volontiers nos amis de Nozeroy, nous sommes leur seule possibilité, ils n'ont donc pas le choix. Quand je pense qu'ils ont voté hier et que c'est la voix du Président, au niveau de la communauté de communes, qui a fait que la majorité de 50 % a été atteinte, je crois qu'il y a des éléments d'explication qui ont dû manquer et je crois surtout aussi que c'était l'affirmation d'un vote négatif par rapport à la loi et pas par rapport au fait de nous rejoindre. C'est pour cela que j'ouvre, en tant que Président de la communauté de communes Champagnole Portes du Haut Jura, largement les bras pour que nous commençons à travailler ensemble.

Je tiens à faire entendre de manière officielle, et en insistant sur le fait qu'il s'agit là de l'affirmation d'une volonté de la présidence de la communauté de communes, quelle qu'elle soit demain, l'idée que l'on préserve les spécificités de chaque territoire pour mettre en place un mode de fonctionnement où les gens de Nozeroy et les gens de Champagnole travaillent bien évidemment dans une harmonie mais où les spécificités de chacun seront préservées.

Avec Claude Parent, nous avons décidé de travailler dans ce sens et je pense que la réussite de notre projet fera que, demain, nous serons certainement un territoire qui sera sollicité par d'autres pour grandir, pour grossir. Ce sera le challenge que nous aurons à relever avec nos amis de Nozeroy et nous nous y attelons déjà. Il y a déjà des réunions de vice-présidents qui ont eu lieu, il y en aura bien d'autres, justement pour que chacun ait l'impression de travailler ensemble tout en ayant gardé ses différences parce qu'il est vrai que la vie sur le canton de Nozeroy n'est pas complètement la même que sur le canton de Champagnole et il serait inutile de chercher à fondre les deux. Gardons les différences de chacun et gardons surtout la possibilité à tous les élus de chacun des territoires de s'exprimer pleinement. Je crois que c'est une attente largement exprimée.

Maintenant, il faut y aller sans hésitation pour leur montrer que tout ce qui a pu être fait avant cette décision n'était pas un frein ou une idée de rejet par rapport à Nozeroy. Ce ne sera pas facile pour nous, cela va nous compliquer la vie, cela va également leur compliquer la vie mais je crois qu'avec des bonnes volontés, on trouvera le chemin.

Mais j'ose espérer que les préfets entendront, parce qu'il y a celui qui est en place et là, je sais qu'il a bien entendu mon discours, mais que les préfets qui viendront demain n'oublieront pas que nous nous sommes mis dans cette logique d'adhésion avec nos amis de Nozeroy sans animosité et en acceptant le schéma proposé gaillardement mais avec l'idée que soit entendu, au niveau de la préfecture, qu'il n'y avait certainement pas d'autres choix ni pour les uns, ni pour les autres, donc qu'ils intègrent bien cette donnée. Je crois qu'ils l'intégreront.

Je ne sais pas si vous vous rendez compte que nous allons avoir 66 communes, et j'oublie les communes nouvelles, donc des communautés de communes de 66 communes avec une seule commune vraiment urbaine qui a moins de 8 000 habitants. Je vous promets que le challenge ne va pas être simple et c'est pour cela que les préfets doivent vraiment entendre le discours que nous tenons ce soir, parce qu'il y a des territoires où ce sera beaucoup plus facile. Mais ils le savent.

M. le Maire.- J'en conclus donc que Monsieur le Président nous inciterait à voter oui.

M. Pernot.- Cela ne changera rien.

M. Duprez.- De toute manière, la décision a été prise par le préfet. Qu'on vote pour ou qu'on vote contre, la décision est prise.

M. Pernot.- Pas tout à fait. Ce qu'il faut entendre, c'est qu'il y a tout de même eu un schéma intercommunal de mis en place par Monsieur le préfet, le préfet a fait une première proposition. La première proposition est celle du schéma sur lequel nous avons été consultés, sachant qu'il n'y a pas eu de séance de travail particulière, c'était une carte de proposée où il y avait justement cette fameuse communauté de communes XXL qui nous concernait avec Poligny, Arbois, Salins, Champagnole et Nozeroy. Le préfet avait fait cette proposition partant du principe que, sur cinq territoires, les deux plus faibles étaient plus facilement intégrables avec les trois plus forts. Je n'insiste pas sur ce sujet mais il y avait des équilibres qui étaient intéressants. Ce n'était pas véritablement un bassin de vie mais c'était l'addition de cinq communautés de vie qui avaient déjà des expériences de travailler ensemble au niveau des poubelles, par exemple, sachant que ce n'est pas un sujet de deuxième niveau mais un sujet de première importance. On avait donc prouvé qu'on était capable de travailler ensemble. Ce premier schéma a été rejeté par la CDCI, cette fameuse commission qui travaillait à côté du Préfet, s'appuyant sur un vote largement majoritaire des maires, et c'était ma position dans le cadre de la CDCI en tant que président du Conseil départemental, c'est-à-dire de m'aligner avec le président de l'association des maires du Jura sur la volonté des maires exprimée. Partout où ils sont exprimés par la négative ou par un vote positif, on a décidé de rejoindre les choix qu'ils faisaient. C'est pour cela que, par exemple, la CDCI a voté favorablement - alors que ce n'est peut-être pas le montage le plus intelligent - au fait que Château Chalon et les Hauts de Seille rejoignent Bletterans. Il y avait certainement une partie qui aurait été plus inspirée d'aller sur Lons.

Ceci étant, on a décidé d'adopter une méthodologie qui soit cohérente sur l'ensemble du territoire. Le vote des maires avait donc fait foi. C'est comme cela que ça s'est décidé.

Chez nous, la CDCI a voté à l'unanimité moins une voix, mais je crois que c'est Gilbert Tissot qui exprimait quelques velléités personnelles, mais l'unanimité s'était faite sur le rapprochement entre Champagnole et Nozeroy, et sachant qu'il y avait eu un vote pour le regroupement des communautés de communes Poligny, Arbois, Salins, un vote très serré mais l'expression des maires a été respectée puisqu'à une ou deux voix près, la CDCI a également voté pour le rapprochement de Poligny, Arbois et Salins. C'est comme cela que les choses se sont construites. On ne peut pas dire que ce soit le préfet, ce n'est pas que le préfet, il y a eu vote de la CDCI parce que le schéma initial du préfet portait sur les cinq communautés de communes.

Je tenais à le rappeler pour que la méthode de travail qui a été voulue soit reprécisée ce soir parce que c'est ce qui explique qu'aujourd'hui nous devons nous positionner sur un rapprochement avec Nozeroy et seulement avec Nozeroy.

Mme Delacroix.- Vous dites que le préfet doit entendre que nous mettons de la bonne volonté pour ce rapprochement. A quel niveau pourra-t-il nous aider et comment ?

M. Pernot.- Je crois que la vraie écoute que j'attends demain des pouvoirs représentant l'Etat, c'est le fait que nous sommes un territoire où il va y avoir - sachant que j'oublie les nouvelles communes pour ne pas compliquer les choses - 66 communes (ancienne formule) qui sont réunies dans le cadre de la communauté de communes Champagnole Porte du Haut Jura et Nozeroy et il n'y a qu'une seule commune urbaine. Ce qui veut dire que nous avons un territoire très atomisé. Ce qui veut dire que nous avons des petites communes qui n'ont pas forcément les

moyens d'avoir des infrastructures et la loi nous impose un certain nombre d'infrastructures. C'est là où j'attends que l'Etat prenne en considération ce genre de problématique, demain, pour nous aider plus volontiers que d'autres territoires plus favorisés. Parce qu'il est clair qu'avec une ville plus un grand territoire et plein de petites communes, nous ne sommes pas dans le schéma le plus favorable pour aller à la guerre. C'est-à-dire qu'il vaut mieux avoir une grosse commune et plein de petites communes mais très proches.

Pour ne rien vous cacher, demain, ECLA, avec sa construction géographique, avec sa construction démographique, est largement plus favorisée pour la mise en place d'un plan d'eau, d'un plan d'assainissement que nous le sommes, nous. Il est clair que c'est également un peu la même logique sur Dole. Les choses sont ce qu'elles sont, nous devons travailler dans ce sens et j'ose espérer que l'Etat intégrera cette difficulté et mettra en avant le fait que, malgré ces difficultés, nous avons eu des votes favorables sur l'idée de nous regrouper parce que c'est un schéma inéluctable. En effet, on ne pourra pas laisser des territoires comme Nozeroy avec moins de 5 000 habitants avec x communes faire face à leurs obligations, elles seront incapables de le faire. Ceci va nécessiter des solidarités qui dépasseront le cadre de notre schéma intercommunal. L'Etat devra jouer un rôle de péréquation en la matière, du moins j'ose l'espérer.

M. le Maire.- Je vais parler de la compétence que je connais le mieux : l'assainissement. La politique que nous avons menée depuis 2003, lorsque Champagnole a intégré la Com'com va être modifiée du fait de l'arrivée des petites communes du canton de Nozeroy. La politique qui avait été définie au niveau de la Com'com Champagnole Porte du Haut Jura devra être complétement revue du fait de l'intégration de 28 communes (ancienne formulation), soit 25 maintenant. On ne va donc plus raisonner pareil, on n'aura plus les mêmes objectifs que nous avions avec notre Com'com d'aujourd'hui, ce n'est plus comparable. Il faut revoir tout le dispositif et ce qu'on va faire par commune. C'est un fait qui est inéluctable.

M. Duprez.- Nous voterons pour la décision en sachant que c'est inévitable pour la suite mais il va falloir faire preuve d'une grande vigilance car, pour connaître un peu certaines communes, il y a des pratiques de solidarité qui ne sont pas tout à fait les mêmes et certains sont prêts à être solidaires avec nous dans la mesure où c'est nous qui payons. Je le dis ici et je leur ai déjà dit. Lorsque les taxes d'habitation seront unifiées, nous en reparlerons parce que certains se disent qu'ils viennent avec la grosse commune de Champagnole où il y a de la ressource pour profiter de l'argent qu'ils n'ont pas. Il faut donc aussi que nous restions très vigilants par rapport à cela et que nous soyons encore plus rigoureux que nous l'avons été lors de la précédente fusion par rapport à ces choses-là. Dans la précédente fusion, nous avons fait quelques cadeaux à certains, des cadeaux de bienvenue qui étaient relativement conséquents.

M. le Maire.- Nous n'aurons pas les moyens de faire des cadeaux.

M. Duprez.- On a tout de même quelques souvenirs !

M. le Maire.- Je peux vous dire que, de mon côté, je suis déjà en train de mener une enquête au niveau de l'assainissement, un état des lieux, etc. On veut tout savoir avant de prendre certaines décisions.

M. Duprez.- L'assainissement est l'un des points importants mais il y en a d'autres qui sont aussi importants parce que les services que le bourg centre offre, jusqu'à présent c'est de l'investissement qui a été fait par les habitants du bourg centre et d'autres en profitent beaucoup.

M. Pernot.- Jusqu'à ce jour, on ne peut pas dire que nos amis de Nozeroy aient profité des largesses du bourg centre de notre communauté de communes puisqu'eux-mêmes, avec un certain nombre de modes de fonctionnement sur pas mal de sujets, en particulier la vie

associative, étaient dans une logique d'autonomie totale.

Il y aura des difficultés mais je pense aussi qu'il faut voir le côté positif. Le côté positif étant que nous allons avoir une frontière très proche de la Suisse, c'est-à-dire que, demain, on pourra, avec les territoires du canton de Nozeroy - ce qu'on faisait déjà un peu avec ceux de Foncine -, s'il y a une politique dynamique qui s'installe sur le secteur en termes d'habitat, envisager d'accueillir beaucoup plus de frontaliers du secteur de Pontarlier sur notre territoire - puisque, demain, ce sera notre territoire intercommunal - et donc de générer de la richesse. Il y a des potentialités sur le secteur du canton de Nozeroy dont il faudra profiter. On les connaît bien, il y a un tissu économique et artisanal assez fort. Il s'additionnera au nôtre, je pense donc qu'il y a des avantages. On ne va pas nier les difficultés mais je crois qu'il ne faudrait pas non plus voir forcément tout en noir parce qu'il y a des potentialités sur ce territoire. Ne serait-ce que sur la cohérence touristique où, demain, nous allons avoir un office de tourisme qui était sur le regroupement de deux communautés de communes. Maintenant, il sera sur une seule, ce qui va nous simplifier la vie. Cela va également simplifier la direction des opérations depuis la communauté de communes.

Il y a donc un certain nombre d'avantages à venir et je crois qu'il faut être globalement positif, avec l'idée de faire une sorte de laboratoire départemental où on s'évertuera à respecter le fonctionnement, les spécificités et les différences de chacun dans une harmonie que l'on retrouvera au sein du conseil communautaire. Parce que si on réussit ce challenge, demain, Salins, Poligny et Arbois viendront vers nous en courant, et d'autres peut-être. Voilà, c'est le pari que nous allons tenir !

Mme Delacroix.- Il y a tout de même la moitié de la communauté de communes qui a voté contre. Ce qui veut dire qu'il y en a la moitié qui ne sont pas prêts à entendre le discours que tu tiens.

M. Pernot.- Sûrement !

M. le Maire.- Il faudra leur expliquer qu'ils ont tort.

M. Pernot.- Crois-tu que les choses aient été plus simples lorsque nous avons construit la communauté de communes en 2003 ?

Mme Delacroix.- Je ne sais pas, je n'étais pas là.

M. Pernot.- Crois-tu que c'était plus simple lorsqu'il y a eu la fusion avec Malvaux ? Il y a des étapes et, inmanquablement, il faut les passer.

Mme Delacroix.- Oui mais là, cela fait beaucoup.

M. Pernot.- Le vote du Conseil municipal pour que Champagnole rejoigne la communauté de communes a été très serré, si mes souvenirs sont bons.

M. Dussouillez.- 17 à 16.

M. Pernot.- C'est pour cela qu'aujourd'hui, muni de cette expérience, nous avons une sorte de force tranquille – sans reprendre un slogan qui n'est pas le mien – à la communauté de communes des Portes du Haut Jura. C'est le fruit de toutes les difficultés traversées.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques sur ce dossier ?

Mme Bailly.- Y a-t-il une date effective pour la mise en œuvre ?

M. Pernot.- 1^{er} janvier 2017.

M. le Maire.- Il faut résoudre tous les problèmes dans toutes les compétences au 1^{er} janvier.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets au vote. Pour la fusion de nos communautés de communes Champagnole Porte du Haut Jura et Plateau de Nozeroy, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. Pernot.- Si ce n'est pas une preuve d'amour !

M. le Maire.- Merci pour cette belle unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- J'ai une précision. Ayant été malade cette semaine, je suis allé voir mon praticien qui était chargé de me tenir informé : si vous appelez le médecin de garde et que vous tombez sur un de Saint-Laurent ou Chaux-les-Crotenay ou Foncine-le-Haut ou Nozeroy, ne soyez pas surpris. C'est-à-dire que les médecins de Chaux-les-Crotenay ayant dépassé la soixantaine, ainsi que le médecin de Nozeroy, ils ne sont plus assez nombreux pour maintenir une garde du fait de leur âge. Ils ont donc rejoint le système de garde de Champagnole. Maintenant, c'est une garde fusionnée. Ne soyez donc pas surpris si c'est un des frères Mazuez qui vient vous ausculter si vous êtes malade pendant le week-end, ils sont regroupés avec ceux de Champagnole.

C'était une information que je voulais vous donner.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Duprez.- J'ai une question par rapport au projet ChampaBus. Nous avons eu une première réunion et des citoyens et citoyennes de Champagnole m'ont demandé où nous en étions par rapport à ce projet qui suscite apparemment de fortes attentes. J'aimerais donc bien avoir quelques informations.

Nous avons eu une première réunion, quand est-ce que nous allons avoir d'autres réunions pour pouvoir continuer de travailler à l'avancée de ce travail ?

M. le Maire.- Prochaine réunion rapidement.

Mme Benoit.- Nous avons un peu avancé sur le projet. On a fait des demandes de devis et on attend des réponses.

M. Duprez.- Il serait bien que les membres du Conseil municipal soient informés, ne serait-ce que pour pouvoir répondre à nos concitoyens.

M. le Maire.- Madame l'adjointe chargée du dossier est descendue à Lons, elle a discuté avec les employés de Jura Bus qui sont en train de nous chiffrer diverses solutions. C'est en cours de chiffrage tel que cela avait été défini.

M. Duprez.- Merci pour la réponse que les Champagnolais pourront lire dans la presse.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres choses ?

M. Pernot.- Tu es directeur en chef de la presse ?

M. Duprez.- Tu sais comme moi que les meilleurs articles sont ceux qu'on écrit. Ainsi, je suis certain que mes paroles ne sont pas déformées.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?
Le prochain Conseil sera fin juin, le 28, le 29 ou le 30 juin.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 h 40.

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GRENIER



Le Maire,

Guy SAILLARD

